
Annexe au module 2

Questions et critères d'évaluation

Depuis sa création il y a dix ans, l'ICANN, organisation multipartite à but non lucratif, n'a cessé de promouvoir la concurrence dans le secteur des noms de domaine. La mission première de l'ICANN consiste à élaborer et à gérer des processus garantissant la concurrence et les intérêts des utilisateurs, sans entraver la sécurité ni la stabilité du réseau Internet. Cela inclut l'évaluation et la mise en œuvre de nouveaux gTLD. L'objectif de l'ICANN est de proposer des critères et une évaluation aussi objectifs que possible.

Alors que les nouveaux gTLD sont considérés par l'ICANN comme des éléments essentiels à la promotion du choix, de l'innovation et de la concurrence en matière de services d'enregistrement de domaines, il n'en demeure pas moins que la décision de lancer ces nouveaux tours de candidature aux nouveaux gTLD a été prise suite à un processus de consultation long et détaillé auprès de tous les regroupements de la communauté mondiale d'Internet.

Toute organisation publique ou privée peut demander la création et l'exploitation d'un nouveau gTLD. Cependant, ce processus est bien plus complexe qu'une simple opération d'enregistrement ou d'achat de nom de domaine de second niveau. Il s'agit ici d'évaluer et de sélectionner les candidats capables de gérer un registre, à savoir une entreprise qui gère des domaines de premier niveau, comme par exemple, .COM ou .INFO. Les candidats retenus devront remplir un certain nombre de critères techniques et opérationnels répondant au besoin de préservation de la stabilité et de l'interopérabilité d'Internet.

I. Principes liés aux critères d'évaluation technique et financière des nouveaux gTLD

- Principes de prudence. Cette évaluation constitue le premier tour de ce qui sera un processus continu d'introduction de nouveaux TLD, y compris de noms de domaine internationalisés. De ce fait, durant ce tour, les candidats doivent procéder à une analyse approfondie et réfléchie des conditions techniques requises pour pouvoir gérer un registre et du modèle d'entreprise proposé.
- Les critères et l'évaluation devraient être aussi objectifs que possible.
 - Toujours dans un souci d'objectivité, un des enjeux principaux du processus des nouveaux TLD consiste en la diversification de l'espace de noms, avec différents modèles d'entreprise et différents publics cible pour le registre. Dans certains cas, les critères qui se disent objectifs mais qui ignorent les différences entre les modèles d'entreprise et les publics cibles des nouveaux registres, auront tendance à générer un processus exclusif. Par exemple, le modèle d'entreprise proposé pour un registre ciblant une petite communauté ne doit pas nécessairement posséder la même robustesse, en termes d'infrastructure technique et de financement, qu'un registre destiné à concurrencer des gTLD de grande envergure. Par conséquent, des critères purement objectifs, tels que l'exigence d'un certain montant de liquidités, n'offriront pas la flexibilité permettant de considérer les différents modèles d'entreprise. Le processus doit assurer un cadre d'évaluation objectif, tout en restant adaptable aux

différents modèles qui seront présentés par les candidats. Dans ce cadre, les candidatures réponses des candidats seront évaluées en fonction des critères et compte tenu du modèle proposé.

- Par conséquent, les critères devraient être flexibles: c'est-à-dire capables de s'adapter au plan d'affaires global, à condition que ce dernier soit cohérent et puisse résister aux variations d'activités.
- Les critères peuvent être objectifs en matière de protection des titulaires de noms de domaine, par exemple :
 - fournir des fonds suffisants à la continuité des activités en cas de dysfonctionnement du registre.
 - se conformer aux exigences de planification en matière de sauvegarde de données, de basculement du registre et de continuité. ~~prévoir des plans de dépôt de données et de continuité du registre~~
- L'évaluation doit atteindre le bon équilibre entre la définition des compétences techniques et professionnelles requises de la part du candidat pour gérer un registre (dans l'intérêt des titulaires de noms de domaine), sans exiger des informations aussi détaillées qu'un investisseur en capital de risque exigerait ni dépendre d'un tel jugement. L'ICANN n'a pas pour but d'attester un quelconque succès professionnel, mais plutôt d'encourager l'innovation tout en fournissant certaines garanties aux titulaires de noms de domaine.
- L'ajout de nouveaux registres doit se faire dans le respect de la stabilité et de la sécurité du DNS. Par conséquent, l'ICANN pose une série de questions au candidat afin de vérifier que ce dernier a bien compris les exigences techniques requises pour la gestion d'un registre. ~~Dans certains cas~~, L'ICANN demandera au candidat de justifier ses capacités en matière de conformité technique opérationnelle avant de procéder à la délégation. Cette demande est conforme aux conditions actuellement requises dans le cadre de la délégation de TLD.
- La protection des titulaires de noms de domaine est mise en avant dans les critères comme dans la notation. Par exemple, il peut être demandé au candidat :
 - de prévoir les dispositions nécessaires en cas de problèmes et de dysfonctionnement du registre par la mise en place des ressources financières requises pour financer la résolution de noms en cours pendant la recherche d'un opérateur de remplacement ou par l'envoi d'une notification détaillée aux titulaires de noms de domaine,
 - de démontrer sa capacité à comprendre et à prévoir les risques professionnels et à être en mesure de se permettre certaines protections proposées sur le marché,
 - de respecter les exigences de stabilité et de sécurité du DNS telles que décrites à la section technique, et
 - de fournir un accès au plus large éventail de services possible.

II. Aspects des questions posées dans le cadre de la candidature et des critères d'évaluation

Les questions d'ordre technique et financier ont pour but d'informer et de guider le candidat quant aux différents aspects de la mise en route et du fonctionnement d'un registre. L'opérateur de registre aguerri trouvera ces questions plutôt simples, tandis qu'un candidat sans expérience dans le domaine y verra une étape logique du processus de planification.

L'évaluation et la notation (étudiées en détails ci-dessous) se concentreront sur les points suivants :

- Les réponses sont-elles suffisamment développées ? Sont-elles mûrement réfléchies et permettent-elles de procéder à l'évaluation ?
- Démonstration de la capacité à gérer et à financer le registre de manière permanente :
 - Ressources financières suffisantes pour assurer les opérations techniques de manière à garantir la sécurité et la stabilité et à prendre en charge les frais estimés,
 - Aptitude à résister et durabilité face aux variations, anticipation des risques,
 - ~~Garanties ou autres~~ Moyens de financement permettant d'assurer la continuité des activités en cas de dysfonctionnement.
- Démonstration de la capacité du plan technique à fournir des meilleures pratiques pour le registre et l'identification des ~~problèmes~~ aspects susceptibles de donner lieu à des problèmes de ~~compromettre la~~ stabilité et de la sécurité du DNS.
- Garantie de l'intégration, de la cohérence et de la compatibilité du plan (les réponses aux questions ne sont pas évaluées individuellement mais comparativement à d'autres) :
 - les fonds couvrent les dépenses liées aux exigences techniques de manière appropriée,
 - les fonds couvrent les frais,
 - les risques sont identifiés et traités, en comparaison à d'autres aspects du plan.

III. Notation

Évaluation

- Les questions, critères, méthodologies de notation et d'évaluation doivent être conformes aux principes décrits plus tôt ~~dans le présent document~~ à la section I. A partir de ce principe, des panélistes du monde entier viendront constituer les panels d'évaluation. La diversité des évaluateurs et l'accès à des experts de chaque région du monde garantiront la prise en compte, dans les évaluations des candidatures, des normes culturelles, techniques et professionnelles de la région d'où proviennent les candidatures.
- Des équipes d'évaluation consisteront en deux panels indépendants. Un panel évaluera les candidatures d'après les critères financiers établis. L'autre évaluera les candidatures d'après les critères techniques et opérationnels définis. Étant donné la condition selon laquelle la planification technique et financière doit être parfaitement intégrée, ~~il est vraisemblable qu'une organisation soit amenée à coordonner~~ les panels travailleront ensemble et coordonneront le transfert d'informations si nécessaire entre les panels. D'autres experts appropriés (p.ex. des domaines technique, juridique, financier, des audits ou des assurances) des régions concernées pourront promulguer leurs conseils, le cas échéant.
- Des précautions seront prises afin de veiller à ce qu'aucun membre des équipes d'évaluation n'ait un intérêt personnel dans un candidat ou une candidature, ni n'entretienne de relations pouvant être considérées comme source réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec ledit candidat ou ladite candidature. Tous les membres

doivent adhérer au code de conduite et aux directives de conflits d'intérêts que l'on retrouve au module 2.

- Les communications entre les équipes d'évaluation et les candidats se feront via une interface en ligne. Durant l'évaluation, les évaluateurs pourront poser au candidat un ensemble de questions visant à obtenir des éclaircissements, auxquelles il devra répondre par le biais de l'interface.
- Confidentialité : L'ICANN publiera les candidatures reçues à la fin de la période de soumission de candidatures. Les candidatures contiendront les réponses apportées aux questions ci-après. Toutes les réponses aux questions seront publiées, à l'exception de celles relatives à :
 - l'architecture (question 25)
 - la politique de sécurité (question 31)
 - la transition du registre (question 40)
 - la démonstration des capacités financières (questions 45 à 50) ~~et à la transition du registre (40).~~

Les réponses à ces questions seront tenues confidentielles.

Notation

- Les réponses seront évaluées à la lumière de chaque critère. Une note sera attribuée conformément au plan de notation défini pour chaque question ou série de questions. Dans la quasi-totalité des cas, 2 points sont attribués aux réponses dépassant les exigences, 1 point est attribué à celles qui y répondent, tandis que les réponses qui ne remplissent pas les exigences ne reçoivent aucun point. Pour plusieurs questions, 1 point est la note maximum qui peut être accordée. Chaque question doit recevoir au moins une note de «1» et donc, chaque question devient alors une question « réussite/échec ».
- Pour la question de continuité dans la section financière (voir la question n 50), 3 points pourront être accordés à un candidat qui fournira, lors de sa candidature, la preuve d'un outil financier permettant de garantir la non-interruption des activités du registre en cas de défaillance d'entreprise. Ce point bonus pourra permettre aux candidats obtenant la note de passage minimale pour chaque critère, de valider les critères financiers. L'objectif d'une telle pondération est de récompenser les candidats qui prévoient les dispositions nécessaires afin de protéger les titulaires de noms de domaine, et adoptent des plans d'entreprise relativement risqués dans le cadre desquels les titulaires de noms de domaine sont protégés.
- 21 questions techniques et opérationnelles ont été formulées. Chaque question est associée à un critère et à une notation. La notation est de 0, 1 ou 2 points, tel que décrit ci-dessus. Une des questions (relative à la mise en œuvre des IDN) est facultative. Hormis la question facultative, il est à noter que tous les critères techniques et opérationnels doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note technique totale doit être supérieure ou égale à 22 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
 - obtenant 1 point à toutes les questions, y compris la question facultative et 2 points pour au moins une des questions obligatoires; ou

- obtenant 1 point à toutes les questions, sauf la question facultative et 2 points pour au moins deux des questions obligatoires.

Cette méthodologie de notation requiert une note minimale de passage pour chaque question et une note moyenne légèrement supérieure à la note minimale de passage de chaque question.

- Il y a six questions financières et six groupes de critères qui sont évalués en fonction des notes obtenues grâce aux réponses à une ou plusieurs question(s). Par exemple, la question concernant les coûts de fonctionnement du registre exige du candidat de faire preuve de cohérence entre son plan technique (décrit dans ses réponses aux questions techniques et opérationnelles) et les coûts estimés (définis dans ses réponses aux questions de coût).
- La notation pour chaque critère financier est de 0, 1 ou 2 points, comme décrit ci-dessus, à l'exception de la question de continuité, à laquelle peuvent être attribués jusqu'à 3 points. Toutes les questions doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note financière totale obtenue sur les six critères doit être supérieure ou égale à 8 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
 - obtenant 3 points pour le critère de continuité, ou
 - obtenant 2 points à l'un des deux critères financiers.
- Les candidatures non retenues peuvent entamer un processus d'évaluation approfondi tel que décrit ~~dans le guide de candidature~~ au module 2. La notation reste la même.

Ce document a été traduit de l'anglais afin d'atteindre un plus grand public. Si la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (l'ICANN) s'est efforcée de vérifier l'exactitude de la traduction, l'anglais reste la langue de travail de l'ICANN et l'original de ce document, rédigé en anglais, est le seul texte officiel et faisant autorité.

| | # | Question | Notes | Gamme de notes | Critères | Notation |
|---|---|--|---|----------------|----------|----------|
| Informations du candidat | 1 | Nom légal du candidat (l'entité établie qui signerait un accord de registre avec l'ICANN) | Les réponses aux questions 1 - 12 sont requises pour une candidature complète. Les réponses ne sont pas notées. | | | |
| | 2 | Adresse du lieu d'affaires principal du candidat. Cette adresse sera utilisée à des fins contractuelles. Aucune boîte postale n'est permise. | | | | |
| | 3 | Numéro de téléphone du lieu d'affaires principal du candidat | | | | |
| | 4 | Numéro de télécopie du lieu d'affaires principal du candidat. | | | | |
| | 5 | Site web ou adresse URL, le cas échéant Adresse de courrier électronique de la principale place d'affaires du candidat. | | | | |
| Coordonnées du contact primaire pour cette candidature | 6 | Nom | Le contact primaire recevra toutes les communications concernant la candidature. Le contact primaire ou le contact secondaire peuvent répondre. En cas de conflit, la communication reçue du contact primaire sera considérée comme faisant autorité. | | | |
| | | Titre | | | | |
| | | Adresse | | | | |
| | | Numéro de téléphone | | | | |
| | | Numéro de télécopie | | | | |
| | | Adresse de courrier électronique | | | | |
| Coordonnées du contact secondaires pour cette candidature | 7 | Name | Le contact secondaire sera mis en copie de toutes les communications concernant la candidature. Le contact primaire ou le contact secondaire peuvent répondre. | | | |
| | | Titre | | | | |
| | | Adresse | | | | |
| | | Numéro de téléphone | | | | |
| | | Numéro de télécopie | | | | |
| | | Adresse de courrier électronique | | | | |
| Preuve de domicile légal | 8 | (a) Constitution légale du candidat (partenariat à responsabilité limitée, société, organisme à but non lucratif). | | | | |

| | | | | | |
|----------------------|---|---|---|--|--|
| | | (b) Indiquer la loi nationale spécifique ou autre loi juridictionnelle qui définit le type d'entité identifié à la question 8(a). Identifier toute référence aux articles pertinents et fournir une URL pour les documents, si disponibles en ligne. | | | |
| | | (c) Joindre une preuve de l'établissement du candidat en tant que type d'entité identifié à la question 8(a) ci-dessus, selon les lois applicables identifiées à la question 8(b). | Les applications sans preuve valable de l'établissement légal ne seront pas évaluées. | | |
| | 9 | <u>(a) Si l'entité candidate est cotée, mentionner la bourse et le symbole.</u> | | | |
| | | <u>(b) Si l'entité candidate est une filiale, mentionner la société mère.</u> | | | |
| | | <u>(c) Si l'entité candidate est une coentreprise, énumérer tous les partenaires de la coentreprise.</u> | | | |
| Preuve de conformité | 9 | (a) Identifier les raisons organisationnelles ou d'affaires de l'entité spécifiée à la question 8. | | | |
| | | (b) Si le candidat exerce ses activités dans une industrie réglementée où un document spécifique ou une licence est nécessaire pour se livrer à l'objectif visé au 9(a) sous les lois identifiées dans la réponse du candidat à la question 8(b) (e.g., finance, assurance), le candidat doit joindre une copie de son certificat ou permission courante et valide d'opérer le type d'entreprise identifié ci-dessus. Si la raison d'être commerciale du candidat ne nécessite pas un tel certificat ou permission, le candidat doit joindre un certificat de l'organisme d'incorporation, or d'une organisation alternative autorisée par l'organisme d'incorporation, confirmant la validité du candidat (certificat de conformité ou affidavit d'un notaire public). Le candidat doit clairement expliquer la chaîne d'autorité de la loi identifiée dans sa réponse à la question 8(b) à l'organisation alternative fournissant la certification. | Il pourra être possible de satisfaire à cette exigence avec le document soumis à la preuve de l'établissement légal, c'est-à-dire, le même document peut faire objet à la fois de preuve d'établissement et de réputation. Dans ce cas, le candidat doit l'indiquer dans sa réponse. Les applications sans preuve valable de bonne réputation ne seront pas évaluées. Note : la documentation prouvant la bonne réputation a été éliminée en tant qu'exigence car ceci sera couvert dans le cadre de la vérification des antécédents (voir module 2). Ceci aide également à éliminer les complexités pour les candidats du point de vue obtention de types de documents spécifiques afin de satisfaire les exigences de documentation de bonne réputation, étant donné que de telles pratiques de documentation varient énormément de région en région. | | |

| | | | | | | |
|-------------------------|----|--|---|--|--|--|
| | 10 | Numéro d'identification de l'entreprise, numéro d'identification fiscale, numéro d'identification TVA ou équivalent du candidat. | | | | |
| Antécédents du candidat | 11 | (a) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (<u>domicile permanent</u>) et le poste de tous les directeurs. | Des vérifications des antécédents peuvent être effectuées sur des personnes nommées dans la réponse du candidat à la question 11. Toute déclaration erronée ou fausse (ou l'omission d'informations) peut causer le rejet de la candidature. | | | |
| | | (b) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (<u>domicile permanent</u>) et le poste de tous les responsables et associés. | | | | |
| | | (c) Indiquer les nom et prénom, les coordonnées de contact (<u>domicile permanent de la personne ou lieu de travail principal de l'entité</u>) et le poste de tous les actionnaires détenant au moins 15% des actions, <u>mentionnant le pourcentage d'actions détenu par chacun</u> . | | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | <p>(d) Indiquer si le candidat ou l'un des directeurs, responsables ou actionnaires nommés ci-dessus :</p> <p>i. a été reconnu coupable d'un crime lié à des activités financières ou corporatives au cours des 10 dernières années ou a été reconnu coupable par une cour de justice de fraude ou d'une infraction à un devoir fiduciaire, ou a été le sujet d'une décision judiciaire similaire ou liée à ce qui suit ;</p> <p>ii. a été sanctionné par le gouvernement au cours des dix dernières années pour une conduite impliquant une escroquerie ou un mauvais usage de fonds appartenant à de tierces parties;</p> <p>iii. est actuellement impliqué dans une procédure judiciaire ou réglementaire qui pourrait aboutir à une condamnation, un jugement, une décision ou une mesure du type décrit au point (i) ou (ii); ou</p> <p>iv. est l'objet d'une disqualification imposée par l'ICANN et toujours en vigueur à la date de cette candidature.</p> <p>Si l'une des circonstances décrites ci-haut a eu lieu, veuillez fournir tous les détails nécessaires.</p> | <p>L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée pour l'une des raisons suivantes :</p> <p>Le candidat, ou tout associé, responsable, administrateur ou dirigeant, ou toute personne ou entité possédant (ou propriétaire véritable de) quinze pour cent ou plus du candidat :</p> <p>a. au cours des dix dernières années, a été reconnu coupable d'un crime ou d'un délit lié aux activités de gestion financière ou morale, ou a été jugé par un tribunal pour avoir commis une fraude ou manquement à une obligation fiduciaire, ou a fait l'objet d'une mesure judiciaire que l'ICANN a considéré comme l'équivalent des éléments ci-dessus ;</p> <p>b. au cours des dix dernières années, a été sanctionné par un gouvernement ou organisme de réglementation de l'industrie pour un comportement impliquant la malhonnêteté ou la mauvaise utilisation des fonds d'autrui ;</p> <p>c. est actuellement impliqué dans une procédure judiciaire ou réglementaire qui pourrait aboutir à une condamnation, un jugement, une décision ou une mesure disciplinaire du type indiqué en (a) ou (b) ;</p> <p>d. fait l'objet d'une disqualification imposée par l'ICANN et en vigueur au moment où la candidature est examinée ; ou</p> <p>e. omet de fournir à l'ICANN les informations d'identification nécessaires pour confirmer l'identité au moment de la candidature.</p> | | | |
|--|---|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|---|----|---|---|--|--|--|
| | | (e) Indiquer si le candidat ou l'un de ses directeurs, responsables, associés ou actionnaires nommés ci-dessus ont manifesté un comportement ou une pratique ou ont été tenus responsables de cybersquattage ou d'abus relatifs à des noms de domaines. | L'ICANN peut refuser la candidature par ailleurs qualifiée pour l'une des raisons suivantes : le candidat, ou tout associé, responsable, administrateur, directeur, ou toute personne ou entité possédant (ou propriétaire véritable de) quinze pour cent ou plus du candidat fait l'objet d'une série de décisions indiquant sa responsabilité ou la pratique répétée de mauvaise foi en matière d'enregistrements de noms de domaine, y compris : (i) l'acquisition de noms de domaine essentiellement aux fins de vente, location ou autrement de transfert des enregistrements de noms de domaine au propriétaire d'une marque commerciale ou d'une marque de services ou à un concurrent, moyennant une valeur excédant les frais déboursés documentés directement liés au nom de domaine ; ou(ii) l'enregistrement de noms de domaine en vue d'empêcher le propriétaire d'une marque commerciale ou d'une marque de services de refléter ladite marque dans un nom de domaine correspondant, ou ;(iii) l'enregistrement de noms de domaine essentiellement en vue de perturber les activités commerciales d'un concurrent ; ou (iv) l'utilisation des noms de domaine avec l'intention, à des fins lucratives, d'attirer les internautes vers un site Web ou un autre espace en ligne, en créant une probabilité de confusion avec une marque commerciale ou une marque de services quant à la source, le commanditaire, l'affiliation ou l'aval du site Web ou de l'emplacement ou au produit ou service sur le site Web ou l'emplacement. | | | |
| | | (f) Révéler si le candidat a été impliqué dans des procédures administratives ou légales relatives à des allégations de violation de propriété intellectuelle d'un nom de domaine. Fournir une explication concernant chacun de ces cas. | | | | |
| Frais d'évaluation | 12 | Saisir les données de confirmation de votre paiement des frais d'évaluation (soit le numéro de confirmation de virement bancaire). | <u>Les frais d'évaluation sont payés sous forme de dépôt au moment de l'enregistrement de l'utilisateur. Le solde du montant est versé au moment où le dossier de candidature est soumis. Les données de la question 12 sont requises pour chaque paiement.</u> | | | |
| | | (b) Nom du payeur (c) Adresse du payeur (d) Banque effectuant le virement (e) Adresse de la banque (f) Date du virement | | | | |
| Chaîne gTLD objet de la candidature déposée | 13 | Fournir la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. En cas de candidature pour un IDN, fournir l'étiquette-A (commençant par "xn—"). | Les réponses aux questions 13 à 17 ne sont pas notées, mais sont utilisées pour la base de données et à des fins de validation. | | | |

| | | | | | | |
|--|----|--|---|--|--|--|
| | 14 | (a) En cas de candidature pour un IDN, fournir l'étiquette-U. | L'étiquette U est la chaîne valide de caractères Unicode IDNA, comprenant au moins un caractère non-ASCII. | | | |
| | | (b) S'il s'agit d'un IDN, fournir <u>le sens ou la réaffirmation a traduction ou la translittération</u> de la chaîne en anglais, à savoir <u>une description du</u> le sens littéral de la chaîne à l'avis du candidat. | | | | |
| | | (c) S'il s'agit d'un IDN, fournir la langue de l'étiquette (en anglais et selon la référence utilisée par l'ISO-639-1). | | | | |
| | | (d) S'il s'agit d'un IDN, fournir le script de l'étiquette (en anglais et selon la référence utilisée par l'ISO-15924). | | | | |
| | | (e) S'il s'agit d'un IDN, énumérer tous les points code contenus dans l'étiquette-U selon la forme Unicode. | | | | |
| | 15 | (a) S'il s'agit d'un IDN, télécharger les tableaux IDN pour les registres proposés. Un tableau IDN doit inclure: 1) la chaîne gTLD objet de la candidature et pertinente aux tableaux, 2) le script ou l'élément désignant la langue (tel que défini dans le BCP 47), 3) le numéro de version du tableau, 4) date d'entrée en vigueur (jour, mois, année) et 5) le nom du contact, son adresse de courriel et son numéro de téléphone. La soumission de tableaux IDN dans un format standard est encouragée. | <u>Dans le cas d'une candidature pour un gTLD IDN, des tableaux IDN doivent être soumis pour la langue ou le script de la chaîne gTLD faisant l'objet de la demande. Des tableaux IDN doivent être également soumis pour chaque langue ou script dans lequel le candidat a l'intention d'offrir des enregistrements IDN au deuxième niveau.</u> | | | |
| | | (b) Décrire le processus utilisé pour l'élaboration des tableaux IDN soumis, y compris les consultations et sources utilisées. | | | | |
| | | (c) Énumérer toutes chaînes variantes de la chaîne gTLD faisant l'objet de la demande, selon les tableaux IDN pertinents. | Les chaînes variantes de la chaîne TLD ne seront pas déléguées comme résultat de cette candidature. Les chaînes variantes seront vérifiées en termes de cohérence avec les tableaux IDN soumis et seront inscrites dans une liste de variantes IDN déclarées pour permettre une attribution future lorsqu'un mécanisme de gestion des variantes sera établi pour le premier niveau. | | | |

| | | | | | |
|---------------------------|---------------------|--|---|--|--|
| | 16 | S'il s'agit d'un IDN, décrire les efforts du candidat pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes opérationnels ou d'interprétation concernant la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. S'il existe de tels problèmes, décrire les démarches qui seront prises afin de remédier à ces problèmes au niveau du logiciel et des autres applications. | | | |
| | 17 | FACULTATIF Fournir une représentation de l'étiquette conformément à l'alphabet phonétique international. (http://www.langsci.ucl.ac.uk/ipa/). | Dans ce cas, cette information sera utilisée comme guide pour l'ICANN dans les communications relatives à la candidature. | | |
| Mission/But | 18 | Décrire la mission/le but du gTLD proposé par vous. | Les candidats sont encouragés à fournir une description approfondie et détaillée qui permette une consultation et des commentaires avisés. Les réponses à cette question ne sont pas notées. Un candidat souhaitant désigner cette candidature comme communautaire devrait s'assurer que cette réponse est cohérente avec ses réponses à la question 20 ci-dessous | | |
| Désignation communautaire | 18 19 | Est-ce que la candidature concerne un TLD communautaire? | Il y a une présomption que l'application soit une application standard (telle que définie dans le Guide du candidat) si cette question est restée sans réponse. La désignation par le candidat, en série ou à base communautaire ne peut être changée une fois la candidature présentée. | | |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| | <p>19 20</p> <p>(a) Fournir le nom et la description complète de la communauté que le candidat s'engage à servir. <u>Dans le cas où cette candidature est comprise dans une évaluation de priorité communautaire, elle sera notée prenant en compte la communauté identifiée dans la réponse à cette question.</u> Les applications de communauté participant à une évaluation communautaire prioritaire (comparative) seront notées dans l'ordre de la communauté identifiée dans la réponse à cette question.</p> | <p>Les descriptions devraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment la communauté est décrite par les internautes en général. De telles descriptions peuvent inclure les suivantes, sans s'y limiter : adhésion, enregistrement, ou processus d'octroi de licences, exploitation dans un secteur particulier, utilisation d'une langue. • Comment la communauté est structurée et organisée. Pour une communauté composée d'une alliance de groupes, des détails sur les éléments constitutifs sont nécessaires. • Quand la communauté a été établie, y compris la ou les date(s) d'organisation officielle, le cas échéant, ainsi qu'une description des activités de la communauté à ce jour. • La taille estimée actuelle de la communauté, tant en nombre de membres qu'en étendue géographique. | | <p>Les réponses à la question 19 20 seront considérées comme des engagements fermes envers ladite communauté et reflétés dans l'accord de registre, à condition que la candidature soit retenue. Les réponses ne sont pas notées dans l'évaluation initiale. Les réponses peuvent être notées dans une évaluation comparative de priorité communautaire, le cas échéant. Les critères et la méthodologie de notation pour l'évaluation de priorité communautaire comparative sont décrits dans le module 4 du guide de candidature.</p> |
| | <p>(d) Expliquer la relation entre le candidat et la communauté identifiée en 19 20 (a)</p> | <p>Les explications doivent clairement indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport avec toutes organisations de la communauté • le rapport avec la communauté et ses groupes/regroupements | | |
| | <p>(c) Fournir une description du but communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature.</p> | <p>Les descriptions devraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les titulaires de noms de domaine prévus dans le TLD. • les utilisateurs finaux prévus du TLD. • les activités liées que le candidat a réalisé ou a l'intention de réaliser au service de ce but. • une explication de la façon selon laquelle le but est de caractère durable. <p>Si remplis, cela va automatiquement remplir la question 20, sur la mission / objectif.</p> | | |

| | | | | | | |
|--------------------|----|--|---|--|--|--|
| | | (d) Expliquer la relation entre la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature et la communauté identifiée au 4920(a). | <p>Les explications doivent clairement indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport avec le nom établi, le cas échéant, de la communauté. • le rapport avec l'identification des membres de la communauté. • toute connotation que la chaîne peut avoir au-delà de la communauté | | | |
| | | (e) Fournir une description complète des politiques d'enregistrement prévues par le candidat pour soutenir le but communautaire du gTLD faisant l'objet de la candidature. Les politiques et les mécanismes d'application devraient constituer un ensemble cohérent. | <p>Les descriptions devraient inclure les politiques proposées, le cas échéant, sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité : qui remplit les conditions requises pour enregistrer un nom de deuxième niveau dans le gTLD, et comment cette admissibilité sera déterminée. • Sélection du nom : quels types de noms de deuxième niveau peuvent être enregistrés dans le gTLD. • Contenu/Utilisation : quelles restrictions, le cas échéant, l'opérateur du registre imposera sur la façon dont un titulaire de nom de domaine peut utiliser son nom enregistré. • Mise en application : quelles sont les pratiques d'enquête et quels sont les mécanismes existants pour l'application des politiques ci-dessus, quelles ressources sont-elles affectées pour l'application et quels sont les mécanismes de recours à la disposition des titulaires de noms de domaine. | | | |
| | | (f) Joindre tous documents de soutien de la candidature provenant de représentants d'institutions/de groupes de la communauté identifiée au 4920(a). Un candidat peut soumettre de tels documents de la part de plusieurs institutions/groupes s'ils sont en rapport avec la communauté. | <p>Les documents de soutien d'institutions/groupes non mentionnés au 4920(b) devraient être accompagnés par une description claire du rapport de chacune de ces institutions ou de ces groupes avec la communauté.</p> | | | |
| Mission/Objectif | 20 | Décrire la mission / objectif de votre gTLD proposé. | Les candidats sont encouragés à fournir une description complète et détaillée pour permettre une consultation éclairée et commentée. Les réponses à cette question ne sont pas notées. | | | |
| Noms géographiques | 21 | (a) La candidature concerne-t-elle un nom géographique? | <p>Une chaîne faisant l'objet d'une candidature pour un gTLD est <u>considérée comme un nom géographique nécessitant le soutien du gouvernement</u> s'il s'agit : (a) du nom de la capitale d'un pays ou d'un territoire repris dans la norme ISO 3166-1 ; (b) du nom d'une ville, lorsque le candidat déclare dans sa réponse à la question 18 qu'il a l'intention d'utiliser le gTLD à des fins liées au nom de la ville ; (c) d'une sous-appellation nationale d'un lieu reprise dans la norme ISO 3166-2 ; ou (e) d'un continent ou d'une région de l'ONU. Une candidature pour le nom d'un pays ou d'un territoire, tel que défini dans le guide de candidature, ne sera pas <u>approuvée</u> considérée comme un nom géographique s'il s'agit : (a) d'un nom de pays ou territoire tel que défini dans le guide de candidature ; (b) d'une sous-appellation nationale d'un lieu reprise dans la norme ISO 3166-2 ; (c) du nom de la capitale d'un pays ou d'un territoire repris dans la norme ISO 3166-1 ; (d) du nom d'une ville.</p> | | | |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|----|--|---|--|--|--|
| | | | lorsque le candidat déclare dans sa réponse à la question 20 qu'il a l'intention d'utiliser le gTLD à des fins liées au nom de la ville - ou (e) d'un continent ou d'une région de l'ONU. | | | |
| | | (b) S'il s'agit d'un nom géographique, joindre la documentation de soutien ou de non objection de toutes les autorités gouvernementales ou publiques compétentes. | Voir les exigences de documentation au module 2 du guide de candidature. | | | |
| Protection des noms géographiques | 22 | Décrire les mesures proposées pour la protection des noms géographiques dans le deuxième niveau et tous les autres niveaux du gTLD de la demande. Ceci devrait inclure toutes règles et procédures applicables pour la réservation et/ou la libération de tels noms. | Les candidats devraient considérer et décrire comment ils vont incorporer le conseil du comité consultatif gouvernemental (GAC) dans leur gestion des enregistrements de noms de domaine de deuxième niveau. Voir les « principes concernant les nouveaux gTLD » à l'adresse http://gac.icann.org/index.php?name=imp_doc http://gac.icann.org/gac-documents . Pour référence, les candidats peuvent se baser sur la méthodologie existante élaborée pour la réservation et la libération de noms de pays dans le domaine de premier niveau .INFO. Les mesures proposées seront soumises à la consultation publique en tant que partie de la candidature. | | | |

| | | | | | |
|-----------------------------|--|---|--|--|--|
| <p>Services de registre</p> | <p>23 Fournir le nom et la description complète de tous les services de registre qui seront offerts. Les descriptions doivent inclure à la fois les composantes techniques et commerciales de chaque service proposé, et régler toutes préoccupations potentielles de sécurité ou de stabilité. Les services de registre suivants sont des services habituels offerts par un opérateur de registre :</p> <p>A. Réception des données provenant de bureaux d'enregistrement concernant l'enregistrement de noms de domaine et de noms de serveurs.</p> <p>B. Fourniture d'informations d'état concernant les zone serveurs pour le TLD.</p> <p>C. Diffusion des fichiers de zone du TLD.</p> <p>D. Diffusion de contact ou d'autres informations concernant les enregistrements de noms de domaine (service Whois).</p> <p>E. Noms de domaine internationalisés, lorsqu'ils sont offerts.</p> <p>F. Extensions de sécurité DNS (DNSSEC).</p> <p>Le candidat doit préciser si l'un de ces services de registre est destiné à être offert de façon unique pour le TLD.</p> <p>Les services de registre supplémentaires et uniques au registre doivent être également décrits.</p> | <p>Les services de registre sont définis comme étant les suivants : (1) activités du registre décisives pour les tâches suivantes : (i) la réception des données des bureaux d'enregistrement concernant les enregistrements de noms de domaine et de noms de serveurs ; (ii) la fourniture d'information de statut concernant les serveurs de zone pour le TLD ; (iii) la diffusion de fichiers de zone TLD ; (iv) la gestion des serveurs de zone du registre ; et (v) la diffusion des contacts et autres informations concernant les enregistrements du serveur de noms de domaine dans le TLD tel que requis dans l'accord de registre ; et (2) d'autres produits ou services que l'opérateur de registre est tenu de fournir à cause de l'établissement d'une politique consensuelle ; (3) tous autres produits ou services que seul un opérateur de registre est en mesure de fournir compte tenu de sa désignation comme opérateur de registre. Une définition complète des services de registre peut être consultée à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/rsep/rsep.html</p> <p>Sécurité : pour les besoins de ce guide de candidature, un effet sur la sécurité par le service de registre proposé signifie (1) la divulgation non autorisée, l'altération, l'insertion ou la destruction de données de registre, ou (2) l'accès non autorisé ou la divulgation d'informations ou de ressources sur Internet par des systèmes fonctionnant conformément aux normes applicables.</p> <p>Stabilité : pour les besoins de ce guide de candidature, un effet sur la stabilité signifie que le service de registre proposé (1) n'est pas conforme aux normes pertinentes applicables qui font autorité et sont publiées par un organisme de normalisation reconnu et bien établi, telles que les Standards-Track ou les meilleures pratiques actuelles RFC soutenues par l'IETF, ou (2) crée des conditions qui ont un impact négatif sur la capacité de traitement, le temps de réponse, la consistance ou la cohérence des réponses aux serveurs Internet ou systèmes d'extrémité, fonctionnant conformément aux normes applicables pertinentes faisant autorité et publiées par un organisme de normalisation reconnu et bien établi, telles que les Standards-Track ou les meilleures pratiques actuelles RFC pertinentes et dépendant des informations ou de l'approvisionnement de délégation de l'opérateur du registre.</p> | | | |
|-----------------------------|--|---|--|--|--|

| | | | | | |
|---|---|---|------------|--|--|
| <p>Démonstration de la capacité technique et opérationnelle</p> | <p>24</p> <p>Sommaire technique du registre proposé : fournir un sommaire technique du registre proposé.</p> <p>Le plan technique doit être doté de ressources adéquates, avec l'expertise appropriée et la répartition des coûts. Le candidat devra fournir une description financière des ressources dans la section suivante et ces ressources doivent être raisonnablement liées à ces exigences techniques.</p> <p><u>Ce sommaire devrait inclure des informations sur l'échelle estimée de l'opération technique du registre, par exemple, des estimations de nombre de transactions d'enregistrement et de requêtes DNS par mois devraient être fournies pour les deux premières années de l'exploitation.</u></p> <p><u>De plus, le sommaire devrait tenir compte de la dispersion géographique du trafic entrant tels que DNS, Whois et transactions de bureau d'enregistrement. Si le registre dessert une base de titulaires de noms de domaine fortement localisée, le trafic escompté proviendrait principalement d'une seule région.</u></p> <p>Ce sommaire de haut niveau ne doit pas répéter les réponses aux questions ci-dessous.</p> | <p>Les questions de cette section (24-44) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités techniques et opérationnelles pour exécuter un registre. Dans le cas où un candidat choisit de sous-traiter une ou plusieurs parties de ses opérations d'enregistrement, le candidat doit encore fournir tous les détails concernant les arrangements techniques.</p> | <p>0-2</p> | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) <u>une</u> connaissance complète et compréhension des côtés techniques des besoins d'enregistrement;</p> <p>(2) un niveau satisfaisant de résilience pour les opérations techniques d'enregistrement;</p> <p>(3) de la cohérence avec des solutions techniques/opérationnelles, actuellement alignées;</p> <p>(4) de la cohérence avec l'approche globale de commerce et la taille calculée de l'enregistrement; et</p> <p>(5) des recours satisfaisants pour le plan technique dans les coûts calculés, détaillés dans la section financière.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) <u>des</u> plans techniques <u>détaillés</u> et très développés ;</p> <p>(2) <u>la</u> fourniture d'un niveau élevé de <u>résilience-disponibilité</u> ;</p> <p>(3) <u>une</u> pleine interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) <u>la</u> justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : -la réponse comprend</p> <p>(1) <u>un</u> niveau suffisant d'<u>élaboration e détails</u> pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) <u>des</u> plans techniques en rapport avec l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ;</p> <p>(3) démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour une note de 1.</p> |
|---|---|---|------------|--|--|

| | | | | | |
|----|---|--|-----|--|---|
| 25 | <p>Architecture : fournir <u>une documentation du des détails sur le</u> système et de l'architecture réseau qui permettra de soutenir les <u>activités fonctionnement</u> du registre pour l'échelle de registre proposée. <u>La documentation du système et de l'architecture réseau doit clairement démontrer la capacité du candidat à exploiter, gérer et surveiller les systèmes du registre. La documentation peut inclure de multiples schémas ou autres composantes suffisantes pour décrire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>le réseau et les systèmes associés nécessaires au soutien des activités du registre, y compris</u> <u>Les réponses devraient inclure des informations telles que :</u> • <u>plan d'adressage TCP/IP prévu</u> • <u>Matériel (CPU et RAM, espace disque, composantes de réseau, machines virtuelles)</u> • <u>systèmes d'exploitation et versions logiciel et applications (avec informations sur les versions) nécessaires au soutien des activités du registre, à la gestion et à la surveillance</u> • <u>aperçu général de la planification de capacité, y compris les plans d'allocation de largeur de bande</u> • <u>liste des fournisseurs / porteurs</u> • <u>nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine.</u> <p><u>(Les réponses à cette question seront gardées confidentielles).</u></p> <p><u>Architecture et diagrammes du réseau,</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Détails des plateformes matérielles et logicielles pour le DNS et autres services,</u> • <u>Provision de bande passante réseau et diversité des prestataires.</u> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) un réseau architectural détaillé et cohérent (2) une architecture assurant la résilience des systèmes de registre (3) un champ d'application technique qui prends en compte l'approche globale du business et planifie la taille du registre ; et (4) un plan technique doté de ressources adéquates pour les prévisions de coûts détaillées dans la section financière. | <p>2 - Dépasse les exigences : Réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Preuve d'architecture du réseau très développée et détaillée ; (2) Preuve d'<u>une infrastructure hautement disponible, haut niveau de résilience, l'infrastructure est robuste</u> et sécurisée ; (3) Architecture de réseau montre une interaction et une cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. <p>1 - Répond aux exigences : Réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Les plans pour l'architecture de réseau décrivent tous les éléments nécessaires ; (2) Descriptions démontrent une adéquate architecture réseau apportant robustesse et de sécurité au registre ; (3) Bande passante et SLA sont proportionnels à l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à <u>toutes les exigences</u> pour obtenir une note de 1.</p> |
|----|---|--|-----|--|---|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|---|
| | <p>26 Capacité de la base de données : fournir des détails sur les capacités de base de données, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • logiciel de base de données, , • capacité de stockage <u>(en termes bruts (soit MB, GB) et en nombre d'enregistrements / de transactions d'enregistrement)</u>, • débit de transaction maximum <u>(au total et par type de transaction)</u>, • évolutivité, • procédures de création d'objet, modification et suppression, • haute disponibilité, • notifications de modifications, • procédures de transfert de bureau d'enregistrement, • mise en œuvre délai de grâce et • capacités de signalement, <u>et</u> • <u>nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine.</u> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) parfaite connaissance et la compréhension des capacités de base de données pour répondre aux exigences techniques de registre ;</p> <p>(2) capacités de base de données <u>sont</u> compatibles avec l'approche globale des affaires, et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique qui est doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la section financière.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : la réponse comprend</p> <p>(1) Description détaillée et très développée des capacités de base de données ;</p> <p>(2) Preuve de capacités de base de données complète, y compris une grande évolutivité et une infrastructure de base de données redondantes, procédures opérationnelles et de déclaration <u>sont examinées</u> régulièrement <u>révisées</u> et suivent des pratiques de pointe ;</p> <p>(3) Capacités de base de données montrant l'interaction complète et la cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Plans pour les capacités de base de données décrivent tous les éléments nécessaires ;</p> <p>(2) Descriptions démontrent que les capacités de base de données sont adéquates (pas redondantes), avec un débit de base de données, l'évolutivité et les opérations de base de données avec une gouvernance opérationnelle limitée ;</p> <p>(3) Capacités de base de données sont en rapport avec l'approche globale d'affaires tel que décrit dans la candidature ; et</p> <p>(4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|---|--|-----|--|---|

| | | | | | |
|--|--|--|-----|--|---|
| | <p>27 Diversité géographique : fournir une description des plans pour la diversité géographique des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • noms de serveurs et • centres d'opérations <p>Cela devrait inclure les emplacements physique prévus des systèmes, des centres d'opérations <u>principaux et de sauvegarde (y compris les attributs de sécurité)</u> et d'autres infrastructures.</p> <p>Ceci peut inclure que les plans de registre utilisent Anycast ou d'autres mesures de géo-diversité.</p> <p><u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) diversité géographique des noms de serveurs et des centres d'opérations ;</p> <p>(2) mesures de geo-diversité compatibles avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la section financière.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : -La réponse comprend</p> <p>(1) Preuve de mesures très élaborées pour la géo-diversité des opérations, avec des implantations et des fonctions ;</p> <p>(2) Un haut niveau de <u>disponibilité, résilience</u>, de sécurité et de bande passante ;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Description des plans géo-diversité inclut tous les éléments nécessaires ;</p> <p>(2) Plans fournissent une adéquate géo-diversité des noms de serveurs et des opérations ;</p> <p>(3) Plans de geo-diversité sont en rapport avec l'approche globale d'affaires tel que décrit dans la candidature ; et</p> <p>(4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas <u>à toutes aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|--|--|-----|--|---|

| | | | | | |
|----|--|---|-----|---|---|
| 28 | <p>Conformité avec le protocole DNS : décrire la configuration et le fonctionnement des serveurs de noms, y compris la façon dont le candidat se conformera au RFC. Tous les serveurs de noms utilisés pour les nouveaux gTLD doivent être exploités dans le respect des spécifications du protocole DNS défini dans les RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : 1034, 1035, 1982, 2181, 2182, 2671, 3226, 3596, 3597, 3901, 4343, et 4472.</p> <p>Décrire les services DNS à fournir, les ressources utilisées pour mettre en œuvre les services, et démontrer comment le système va fonctionner. L'information proposée comprend :</p> <p>Services. Tarifs devant être supportés lors de l'opération initiale et capacité de réserve du système. Comment seront-ils échelonnés en tant que fonction de croissance dans le TLD ? De même, décrire comment les services seront échelonnés pour la méthode de mise à jour des noms de serveur et de performance.</p> <p>Ressources. Décrire complètement le matériel et le logiciel du serveur. Décrire comment les services sont conformes aux RFC. Sont-ils dédiés ou partagés avec d'autres fonctions (capacité / performance) ou zones DNS ? Décrire la bande passante réseau et de plan d'adressage pour les serveurs. <u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine)</u></p> <p>Décrire comment l'infrastructure proposée sera en mesure de fournir les performances décrites dans la spécification de performance (Spécification 6) jointe au projet d'accord de registre. Exemples de preuves comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Norme de configuration du serveur (à savoir la configuration prévue)</u> • Adressage de réseau et de bande passante pour la charge des requêtes et mise à jour de propagation • Espace libre pour faire face aux hausses | <p>Notez que l'utilisation d'enregistrements de ressources wildcard DNS comme décrit dans le RFC 4592, ou toute autre méthode ou technologie pour synthétiser les enregistrements DNS ressource, ou utiliser la redirection dans le DNS du registre est prohibé dans l'accord du Registre.</p> <p>Notez également que les noms de serveurs pour les nouveaux gTLD doivent se conformer aux exigences techniques de l'IANA pour les noms de serveurs faisant autorité : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.</p> | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) description adéquate des configurations de noms de serveurs et la conformité avec les protocoles DNS respectifs liés aux RFC ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (3) un plan technique dotée de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) preuve de conformité aux spécifications 6 de l'accord du Registre. | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) plans détaillés et très développés pour assurer la conformité avec les protocoles DNS et spécifications de performance requises ; (2) Un niveau élevé de <u>disponibilité</u> <u>et</u> <u>résilience</u> ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Les plans sont suffisants pour permettre de respecter les protocoles DNS et spécifications de performance requises ; et (3) Les plans sont en rapport avec l'approche globale d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; (4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les au*</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|----|--|---|-----|---|---|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|--|
| | <p>29 Performance SRS : -décrire le plan de l'exploitation d'un système d'enregistrement partagé robuste et fiable. SRS est une fonction critique de registre pour permettre aux bureaux d'enregistrement multiples d'offrir des services d'enregistrement de nom de domaine dans le TLD. Se référer aux conditions d'interopérabilité dans le registre, Spécifications continuité et performance (Spécification 6) jointe au projet d'accord de registre. <u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | | 0-1 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) un plan solide pour l'exploitation d'un SRS fiable ; (2) l'évolutivité et les performances sont compatibles avec l'approche globale des affaires, et la taille prévue du Registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) evidence of compliance with Specification 6 to the Registry Agreement. | <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Preuves d'un plan très élaboré et détaillé pour l'exploitation d'une <u>SRS</u> robuste et fiable ; (2) Plans SRS sont suffisantes pour être en conformité avec la continuité du Registre, l'interopérabilité, et les spécifications de performance ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
| | <p>30 PPE: fournir une description détaillée de l'interface avec les bureaux d'enregistrement, y compris la façon selon laquelle le candidat se conformera au protocole d'approvisionnement extensible dans les RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : RFCs 3915, 3735, et 5730-5734.</p> <p>Fournir les modèles et schémas EPP qui seront utilisés.</p> <p><u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | | 0-1 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière | <p>1 - Répond aux exigences : -La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Modèles EPP et schémas <u>sont</u> conformes aux RFC et fournir toutes les fonctionnalités nécessaires pour l'interface bureau d'enregistrement ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les</u> exigences pour une note de score <u>1</u>.</p> |

| | |
|----|--|
| 31 | <p>Politique de sécurité : fournir <u>un aperçu de la</u> politique de sécurité et <u>des-les</u> procédures pour le registre proposé, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôle d'accès au système (<u>données, serveur, applications / services</u>) et réseau, assurant ainsi que les systèmes soient maintenus de façon sécurisée, y compris des détails sur la façon dont ils sont surveillés, enregistrés et sauvegardés; • approvisionnement et d'autres mesures susceptibles d'atténuer les risques posés par déni de service d'attaques; • politiques de réponse aux incidents réseau et ordinateur, plans, et processus; • plans pour réduire les risques d'accès non autorisés à ses systèmes ou d'interférer avec les données du registre; • mécanismes de détection d'intrusion, • une analyse des menaces pour le registre proposé, <u>et les défenses qui seront déployées contre ces menaces et la mise en place de mises à jour régulières de l'analyse des menaces</u>; • détails de la capacité de vérification sur tous les accès au réseau; • <u>approche sécurité physique</u>; • <u>identification du département ou du groupe responsable de l'organisation de la sécurité du registre</u>; • <u>vérifications d'antécédents du personnel de sécurité</u>; • rapport d'évaluation indépendant pour démontrer les capacités de sécurité <u>(le cas échéant) et prévision de rapports d'évaluation périodique indépendants pour tester les capacités de sécurité, si nécessaire</u>; • ressources pour garantir l'intégrité des mises à jour entre les systèmes de registres et de noms de serveurs, et entre les noms de serveurs, <u>le cas échéant</u> ; <u>etsi nécessaire</u>. • <u>nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine</u>. <p><u>Les réponses devraient préciser les principales menaces de la sécurité d'exploitation du registre qui ont été identifiées.</u></p> <p><u>(Les réponses à cette question seront</u></p> |
|----|--|

| | | |
|-----|--|---|
| 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) description détaillée des des processus et des solutions mises en place pour gérer la sécurité logique à travers une infrastructure et des systèmes, le suivi et la détection des menaces et des vulnérabilités de sécurité et prise des mesures appropriées pour les résoudre ;</p> <p>(2) capacités de sécurité compatibles avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ;</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et</p> <p>(4) mesures de sécurité compatibles avec tous les engagements envers les titulaires de noms de domaine concernant les niveaux de sécurité.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Preuve de capacités de sécurité très développées et détaillées, avec différents niveaux de base de sécurité, étalonnage indépendant de paramètres de sécurité, robuste suivi périodiques de sécurité, et application continue ;</p> <p>(2) Rapport d'évaluation indépendant <u>fourni et démontrant les contrôles de sécurité réels disponible avec les principales pratiques suivies</u>;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. .</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) Preuve de capacités de sécurité adéquates, application du contrôle d'accès logique, analyse des menaces, réaction aux incidents et audit. Ad-hoc de supervision et de la gouvernance et de pratiques conduisant seront suivis ;</p> <p>(3) Capacités de sécurité alignées sur l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature, ainsi que les engagements envers les titulaires de noms de domaine ; et</p> <p>(4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|-----|--|---|

gardées confidentielles).

| | | | | | |
|--|--|--|-------------|--|---|
| | <p>32 Accessibilité IPv6 : le registre supporte l'accès au Whois, Web Whois et tout autre service de publications de données comme décrit dans la spécification 6 de l'accord du Registre. Le registre supporte également les serveurs DNS sur un réseau IPv6 pour au moins 2 noms de serveurs. L'IANA a actuellement un ensemble minimum d'exigences techniques pour le service de noms IPv4. Il s'agit notamment de deux noms de serveurs séparés par la géographie et la topologie du réseau, desservant chacun un ensemble cohérent de données, et accessibles à partir de multiples emplacements de par le monde. Décrire comment le registre réunira ce même critère pour les IPv6, ce qui nécessite le transport IPv6 vers leur réseau. Énumérer tous les services qui seront fournis sur IPv6, et décrire la connectivité IPv6 et la diversité prestataire qui sera utilisée. <u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | <p><u>Les exigences de serveur de nom IANA sont disponibles à l'adresse : http://www.iana.org/procedures/nameserver-requirements.html.</u></p> | <p>0-21</p> | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique enveloppant / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière. | <p>2 – Dépasse les exigences : – La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) <u>Preuve d'architecture du réseau et plan d'exécution très développé et détaillé, indiquant une accessibilité IPv6 permettant le transport d'IPv6 dans le réseau conformément aux spécifications de l'IANA IPv4 avec au moins 2 noms de serveurs de noms séparés ;</u> (2) <u>Un niveau élevé de résilience ;</u> (3) <u>Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</u> (4) <u>Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées.</u> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Preuve du plan de mise en œuvre adéquate répondant à des exigences d'accessibilité IPv6, <u>indiquant l'accessibilité IPv6 permettant le transport IPv6 dans le réseau conformément aux spécifications IPv4 de l'IANA avec au moins 2 noms de serveurs distincts ; y compris l'identification des noms de serveurs accessibles IPv6 ;</u> (3) Plans IPv6 correspondant à l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont <u>déjà en main ou</u> facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|--|--|-------------|--|---|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|--|
| | <p>33 Whois : décrire la façon selon laquelle le candidat devra se conformer aux spécifications de l'ICANN Registre de données publiquement disponibles (Whois) pour les objets de données, accès en masse, accès en bloc, et les recherches telles que définies dans les spécifications 4 et 6 de l'accord de registre base : "Spécifications pour les services d'enregistrement de publication des données." (Spec 4) Décrire comment le service du Registre de données publiquement disponibles du candidat (Whois) sera conforme à la norme RFC 3912. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Décrire comment le candidat se conformera aux spécifications de performance pour le service Whois comme dans la spécification 6 du projet d'accord de registre.</p> | | 0-1 | <p>Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique engorgure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p> | <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Services Whois conformes aux RFC et fournissant toutes les fonctionnalités nécessaires pour l'interface utilisateur ; (3) Capacité Whois correspondant à l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas aux exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
| | <p>34 Cycle de vie du registre : fournir une description détaillée du cycle de vie du registre pour les noms de domaine dans le projet proposé gTLD. La description doit expliquer les différents statuts d'enregistrement ainsi que les critères et les procédures qui sont utilisés pour changer de statut. Elle doit décrire le cycle de vie d'enregistrement typique pour créer / mettre à jour / supprimer et toutes les étapes intermédiaires telles que en attente, verrouillé, expiré, et transféré qui peuvent s'appliquer. Tous les éléments temporels qui sont concernés- par exemple les détails des périodes de rédemption ou les périodes de préavis pour les renouvellements ou les transferts - doivent également être clairement expliqués. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</p> | | 0-1 | <p>Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance totale et compréhension du cycle de vie et des états d'enregistrement ; et (2) cohérence avec les engagements spécifiques envers les titulaires de noms de domaine comme approche d'affaires globale adaptée pour le projet de gTLD.</p> | <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Preuve d'enregistrement du cycle de vie hautement développé avec définition des différents états d'enregistrement et de transition entre les états ; (2) Cohérence d'enregistrement du cycle de vie avec tout engagement pour les titulaires, et les plans techniques et financiers ; (3) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| | <p>35 Prévention des abus et arbitrage : Les candidats doivent décrire les politiques et les procédures proposées pour réduire au minimum les enregistrements abusifs et autres activités qui ont un impact négatif sur les utilisateurs d'Internet. Les réponses devraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des garanties que le candidat mettra en œuvre au moment de l'enregistrement, les politiques visant à réduire les possibilités de comportements abusifs des utilisateurs des noms de domaine dans le TLD, et les politiques de traitement des plaintes concernant les abus. Chaque gestionnaire de registre sera tenu d'établir et de publier sur son site internet un unique point de contact chargé du traitement des questions d'abus exigeant une attention immédiate et en fournissant une réponse rapide aux plaintes concernant tous les noms enregistrés dans les TLD par le biais de tous les bureaux d'enregistrement, y compris ceux impliquant un revendeur. • une description de suppression rapide ou des systèmes de suspension qui seront mis en œuvre. • des mesures proposées de gestion et de retrait des dossiers orphelins pour les noms retirés de la zone. <p><u>• plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine)</u></p> | | <p>0-1 Les réponses complètes démontrent :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) politiques et procédures d'abus étendues qui permettront de minimiser efficacement les risques d'abus dans le TLD ; (2) les plans dotés de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; (3) Les politiques et procédures identifient et traitent l'utilisation abusive de noms enregistrés au démarrage et sur une base constante ; et (4) lorsqu'exécutés, conformément à l'accord de registre, les plans se traduiront dans le respect des exigences contractuelles. | <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Preuve de politiques d'abus hautement développées et des procédures ; (2) Plans compatibles avec l'approche commerciale générale et tous les engagements envers les titulaires de noms de domaine ; et (3) Plans suffisants pour permettre de respecter les exigences contractuelles. <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1-</p> |
|--|---|--|--|---|

| | | | | | |
|--|--|---|------------|--|--|
| | <p>36 Mécanismes de protection des droits : Les candidats doivent décrire comment leur proposition va <u>être conforme aux créer des</u> politiques et des pratiques qui réduisent au minimum les enregistrements abusifs et autres activités qui affectent les droits légaux des autres. Décrire <u>vez</u> comment <u>l'opérateur du registre e-projet</u> mettra en œuvre des garanties contre les tentatives d'enregistrements non permis, et la réduction des possibilités de comportements tels que <u>l'hameçonnage e-phishing</u> ou le pharming. <u>L'opérateur de registre devra, au minimum, offrir une période d'enregistrement prioritaire Sunrise ou un service de revendication de marque commerciale, et mettre en œuvre les décisions des processus de suspension uniforme et rapide.</u></p> <p>Les réponses peuvent également inclure des mesures supplémentaires telles que des politiques d'utilisation abusive, procédures d'annotations, pré-vérification du candidat, ou des procédures d'authentification, ou autres clauses.</p> <p><u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | <p><i>Notez que les exigences relatives aux mécanismes de protection des droits restent sous discussion. Les questions du candidat et les critères inclus ici sont censés évoluer en tant que résultat d'une réflexion communautaire sur une approche efficace pour la protection des droits dans les nouveaux gTLD. À cet égard, plusieurs propositions et guide de langue correspondants sont en cours de publication aux fins de commentaires simultanément avec la publication de ce projet du Guide du candidat.</i></p> | <p>0-2</p> | <p>La réponse complète décrit les mécanismes visant à :</p> <p>(1) empêcher les enregistrements abusifs ; et</p> <p>(2) identifier et traiter l'utilisation abusive de noms enregistrés sur une base continue.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences :</p> <p>(1) <u>Fournit un plan cohérent et bien élaboré pour la protection des droits. Preuves de mécanismes de protection des droits très développés (RPM) précisés en détail à inclure dans un accord de registre ;</u></p> <p>(2) <u>Les mécanismes fournissent une protection réelle satisfaisant au moins les exigences minimum et peut inclure d'autres protection au-delà de la période de démarrage des protections de pré-inscription et de post-inscription (au-delà de UDRP) ; et</u></p> <p>(3) <u>Mécanismes de démarrage du registre des adresses et d'opérations en cours.</u></p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) <u>L'opérateur exploitant de registre proposé s'engage et décrit les des mécanismes de protection des droits suffisants pour satisfaire les exigences minimum ;</u> et</p> <p>(2) <u>Ces ces mécanismes offrent une des protections au moins au démarrage du registre et peuvent inclure d'autres protections au-delà de la période de démarrage.</u></p> <p>0 - Echoue aux exigences :</p> <p>Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|--|---|------------|--|--|

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| | <p>37 Procédures et politiques de sauvegarde des données : fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> détails sur la fréquence et les procédures de sauvegarde des données, matériel, et des systèmes utilisés pour la sauvegarde, format des données, fonctionnalités de sauvegarde de données, et <u>procédures d'essai de sauvegarde,</u> procédures pour la récupération de données et reconstruction de la base de données, <u>contrôles et procédures de stockage, et</u> <u>plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u> | | <p>0-2 Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) processus de sauvegarde <u>et de récupération</u> déployés détaillés, processus de récupération et fréquence ;</p> <p>(2) processus de sauvegarde, de récupération et de <u>fréquence</u> cohérents avec l'approche commerciale globale et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Preuve des politiques et des procédures de sauvegarde de données hautement élaborée, avec un suivi robuste continu, l'application continue de la sécurité de sauvegarde, examen régulier des sauvegardes, essais de récupération réguliers, et l'analyse de récupération. Pratiques de pointe mises en place ;</p> <p>(2) Un niveau élevé de résilience ;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) Justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Procédures de sauvegarde adéquates, des mesures de recouvrement et de récupération disponibles ;</p> <p>(2) Pratiques de pointe minimales seront suivies ;</p> <p>(3) Procédures de sauvegarde en rapport avec l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ;</p> <p>(4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|--|--|--|---|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|---|
| | <p>38 Dépôt de données : décrire comment le candidat va se conformer aux modalités de dépôt de données documentées dans les spécifications de dépôt de données de registre (spécification 2 du projet d'accord de registre). <u>-Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine)</u></p> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) conformité avec la spécification 2 de l'accord de registre ; (2) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (3) les modalités de <u>dépôt de données :entiercement</u> sont cohérentes avec l'approche commerciale globale et la taille / portée du Registre | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Preuve de procédures très développées et détaillées pour les dépôts de données ; (2) <u>Les procédures sont en place pour garantir la Evidences de</u> conformité avec la spécification 2 de l'accord de registre ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. <p>1 – Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Plans de dépôt de données suffisants pour entraîner la conformité à la spécification de dépôt de données ; (3) Capacités de dépôt de données en rapport avec l'approche d'affaires globale tel que décrit dans la candidature ; et (4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 – Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les</u> exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|---|--|-----|--|---|

| | | | | | |
|--|--|--|------------|--|---|
| | <p>39 Continuité du registre : décrire la façon selon laquelle le candidat se conformera aux obligations de continuité du registre comme décrit dans l'interopérabilité de registres, continuité and spécifications de performance (Spécification 6), jointe au projet d'accord de registre.</p> <p><u>Ceci inclut la réalisation d'activités de registre en utilisant divers serveurs redondants pour garantir un fonctionnement continu des fonctions cruciales en cas de défaillance technique.</u></p> <p><u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | <p>Pour référence, les candidats devraient examiner le plan de continuité de registre gTLD de l'ICANN à l'adresse http://www.icann.org/en/registries/continuity/gtld-registry-continuity-plan-25apr09-en.pdf.</p> | <p>0-2</p> | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) description détaillée montrant les plans pour la conformité avec les obligations de continuité du registre ;</p> <p>(2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Processus Systèmes de maintien de la continuité de registre hautement développés et détaillés ;</p> <p>(2) Un niveau élevé de disponibilité/résilience ;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) Plans de continuité sont suffisants pour permettre de respecter les exigences ;</p> <p>(3) Plans de continuité sont en rapport avec l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; et</p> <p>(4) Démonstre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : -Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p> |
|--|--|--|------------|--|---|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|--|
| | <p>40 Transition du registre : fournir un plan qui pourrait être suivi dans le cas où il devient nécessaire de transférer le gTLD proposé à un nouvel opérateur, y compris un processus de transition. (Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.)</p> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière. | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Preuves d'un plan très développé de transition de registre, y compris le temps nécessaire pour les transitions, l'analyse de faisabilité en transition, le suivi robuste, les phases de pré et post délégation ; (2) Un niveau élevé de résilience ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Un prestataire de transition est déjà à disposition. <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Preuve de plan de transition de registre approprié avec suivi ad hoc pendant la transition de registre ; (3) Plan de transition est en rapport avec l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; et (4) Ressources pour la transition de Registre sont entièrement engagées. <p>0 - Echoue aux exigences : -Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p> |
|--|---|--|-----|--|--|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|---|--|
| | <p>41 Test de basculement : fournir une description du plan d'essais de basculement, y compris les essais obligatoires annuels du plan. Les exemples peuvent inclure une description des plans d'essais de basculement des centres de données ou d'opérations vers des sites de remplacement, à partir d'une installation chaude vers la froide, ou des essais de données d'entiercement de registre.</p> <p><u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine).</u></p> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ;</p> <p>(2) un plan technique envergure / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Preuves d'un plan d'essais de basculement très élaboré et détaillé, y compris des essais périodiques, le suivi robuste, l'examen et l'analyse ;</p> <p>(2) Un niveau élevé de résilience ;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) Preuve de ressources techniques pour les essais de basculement déjà en main ou totalement engagées.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ;</p> <p>(2) Preuve de plan d'essais de basculement avec révision et analyse ad hoc des résultats des essais de basculement.</p> <p>(3) Plan d'essais de basculement proportionnel à l'approche d'affaires global tel que décrit dans la candidature ; et</p> <p>(4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour l'obtention de la note de 1.</p> |
|--|---|--|-----|---|--|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|--|
| | <p>42 Suivi et procédés d'escalade des défauts : fournir une description des dispositions proposées (ou réelles) pour la surveillance des systèmes de registre critiques (y compris SRS, les systèmes de base de données, serveurs DNS, le service Whois, la connectivité réseau, les routeurs et pare-feu). Cette description doit expliquer comment ces systèmes sont surveillés et les mécanismes qui seront utilisés pour l'escalade et le rapport des défauts, et devrait fournir des détails des modalités d'intervention proposées pour ces systèmes de registres.</p> <p>Le candidat décrira les mécanismes de suivi et de communication pour les bureaux d'enregistrement pour détecter et signaler des entrées de registre résultant dans des tailles de réponse DNS dépassant le seuil commun de 512 octets et le seuil RFC-3226-mandaté 1220 octets une fois que le soutien DNSSEC est fourni.</p> <p><u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine)</u></p> | | 0-2 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique enveloppant / échelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; (3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; et (4) cohérence avec les engagements envers les titulaires de noms de domaine concernant la maintenance des systèmes. | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Éléments prouvant la mise en place de systèmes redondants très développés et détaillés de tolérance aux pannes / contrôle et déployés avec des outils en temps réel suivi / tableau de bord (indicateurs) déployés et révisés régulièrement ; (2) Un niveau élevé de résilience disponibilité ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (3) Preuve de ressources techniques pour le suivi et la progressivité des défauts déjà en main ou totalement engagées. <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Éléments de preuve démontrant des systèmes adéquats tolérants aux pannes / suivi prévu avec une surveillance ad hoc et l'examen périodique limité exercé ; (3) Les plans sont en rapport avec l'approche commerciale globale ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. <p>0 - Echoue aux exigences : -Ne répond pas à toutes les exigences pour l'obtention de la note de 1.</p> |
|--|---|--|-----|--|--|

| | | | | | |
|----|---|--|------|---|--|
| 43 | <p>DNSSEC : Décrire les politiques et procédures que le registre proposé va suivre, par exemple, pour la signature du fichier de zone, pour vérifier et accepter les dossiers DS depuis des domaines enfants, et <u>pour générer, échanger et stocker comment le matériel de d'entrée sera sécuritairement échangé et stocké</u>. Décrire comment la mise en œuvre DNSSEC sera conforme aux RFC correspondantes, y compris mais sans s'y limiter : les RFC 4033, 4034, 4035, 4310, <u>5910</u>, 4509, 4641, et 5155 (le dernier ne sera nécessaire que si le déni d'existence authentifié haché est offert). <u>Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine)</u>.</p> | | 0-21 | <p>Les réponses complètes démontrent :</p> <p>(1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ;</p> <p>(2) un plan technique engorgure / echelle conforme à l'approche globale des affaires et la taille prévue du registre ; et</p> <p>(3) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière.</p> | <p>2—Dépasse les exigences :—La réponse comprend</p> <p>(1) Preuve de politiques et procédures très élaborées et détaillées pour offrir DNSSEC au moment du lancement, en conformité avec les RFC requis, et la gestion de cryptage Secure Key (échange et stockage) ;</p> <p>(2) Procédures de gestion des clés pour les personnes inscrites dans le TLD proposé ;</p> <p>(3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et</p> <p>(4) Justification de ressources techniques déjà sous la main ou totalement engagées. Candidat doit également être en mesure de remplir les exigences du DNSSEC dans le test pré-délégation.</p> <p>1 - Répond aux exigences : La réponse comprend</p> <p>(1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à <u>l'exigence de prestation de DNSSEC au moment du lancement, conformément aux RFC requis et de fourniture d'une gestion sûre de clé de chiffrement (création, échange et stockage) est élément ;</u></p> <p>(2) <u>Procédures de gestion de clé pour les titulaires de noms de domaine dans le TLD proposé Les preuves d'un plan de mise en œuvre adéquate DNSSEC qui fournit un haut niveau de résilience ;</u></p> <p>(3) Plan technique proportionnel à l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et</p> <p>(4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont <u>déjà en main ou</u> facilement disponibles.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les</u></p> |
|----|---|--|------|---|--|

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | exigences pour l'obtention de la note de 1. |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|--|---|------------|---|--|
| | <p>44 FACULTATIF. IDN : indiquer si le registre proposé appuiera l'enregistrement des étiquettes IDN dans le TLD , et si oui, comment. Par exemple, expliquer quels caractères seront pris en charge, et fournir les tableaux IDN associées avec des variantes de caractères identifiées avec une politique d'enregistrement correspondante. Ceci inclut des interfaces publiques aux bases de données telles que les Whois et PPE. Décrire les plans de ressources (nombre et description des rôles des membres du personnel affectés à ce domaine). Décrire comment la mise en œuvre IDN sera conforme aux RFC 3454, 3490, 3491 et 3743 ainsi qu'aux lignes directrices IDN de l'ICANN à http://www.icann.org/en/topics/idn/implementation-guidelines.htm.</p> | <p>Les IDN sont un service facultatif au moment du lancement. L'absence de mise en œuvre ou plans IDN n'a pas d'impact sur la note d'un candidat. Les candidats qui répondent à cette question avec les plans de mise en œuvre des IDN au moment du lancement seront évalués selon les critères indiqués ici.</p> | <p>0-2</p> | <p>Les IDN sont un service optionnel. Les réponses complètes démontrent : (1) connaissance et compréhension totale de cet aspect des exigences techniques des registres ; (2) un plan technique doté de ressources adéquates dans les prévisions de coûts détaillées dans la partie financière ; (3) cohérence avec les engagements pris envers les titulaires de noms de domaine dans le but de l'enregistrement et des descriptions de services de registre ; et (4) questions concernant l'utilisation de scripts sont installés et les tableaux IDN sont complets et accessibles au public.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : La réponse comprend (1) Preuve de procédures hautement développées et détaillées pour les IDN, y compris les tableaux IDN complets, le respect des directives IDNA / IDN et les RFC, le suivi périodique des opérations IDN ; (2) Preuve de la capacité de régler les questions connues relatives aux IDN, les questions en matière de rendu ou d'attaques d'usurpation d'IDN ; (3) Interaction et cohérence des besoins techniques et fonctionnels ; et (4) Justification de ressources techniques déjà en main ou totalement engagées. 1 - Répond aux exigences : La réponse comprend (1) Détails suffisants pour démontrer de manière substantielle la capacité et les connaissances requises pour répondre à cet élément ; (2) Preuve de plans de mise en œuvre appropriés pour les IDN conformément aux directives IDN/IDNA ; (3) Plans d'IDN compatibles avec l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et (4) Démontre que les ressources techniques nécessaires pour mener à bien les plans pour cet élément sont facilement disponibles. 0 - Echoue aux exigences : -Ne répond pas à toutes les aux exigences pour l'obtention d'une note de 1.</p> |
|--|--|---|------------|---|--|

| | | | | | | |
|--|-----------|---|---|------------|---|---|
| <p>Démonstration de la capacité financière</p> | <p>45</p> | <p>États financiers : fournir <u>des</u> états financiers audités ou certifiés <u>par une entité indépendante (bilan, résultats, déclaration de capitaux d'actionnaires/associés et état des flux de trésorerie</u> (pour l'exercice terminé le plus récent pour le candidat, et les états financiers non vérifiés pour la dernière période financière intermédiaire terminée pour le candidat. Pour les candidats nouvellement établis, fournir les derniers états financiers disponibles. Les états financiers sont utilisés dans l'analyse des projections et des coûts (Les réponses à ces questions seront gardées confidentielles.)</p> | <p>Les questions de cette section (45-50) sont destinées à donner aux candidats l'occasion de démontrer leurs capacités de financement pour exécuter un registre.</p> | <p>0-1</p> | <p>Les états financiers audités ou certifiés sont préparés en respect des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés par l'IASB (International Accounting Standards Board) ou <u>de normes de comptabilité reconnus à l'échelle nationale</u> (par ex. les GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) américains. Ceci comprendra un bilan et un compte de résultats reflétant la situation financière et le résultat des opérations du candidat. Dans le cas où le candidat est une entité nouvellement établie pour les fins de la candidature à un gTLD et sans antécédents d'exploitation, le candidat doit présenter des états financiers pro-forma reflétant la capitalisation par l'entité pour l'opérateur de registre. Le financement dans ce dernier cas doit être vérifiable et un reflet fidèle et précis de la réalité, il ne peut pas inclure des financements éventuels. Lorsque les états audités ou certifiés <u>par une entité indépendante</u> ne sont pas disponibles, la partie requérante doit fournir une explication adéquate quant aux pratiques en matière de sa compétence et présenter, au minimum, des états financiers non audités.</p> | <p>1 - Répond aux exigences : Etats financiers certifiés complets audités sont fournis, au plus haut niveau disponible dans la juridiction du candidat. Lorsque ces états financiers ne sont pas disponibles, <u>par ex. pour les entités nouvellement établies</u>, le candidat fournit une explication et fournit, au minimum, des états financiers non vérifiés. 0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour une note de 1. Par exemple, une entité avec un historique d'exploitation ne parvient pas à fournir des états financiers audités ou certifiés.</p> |
|--|-----------|---|---|------------|---|---|

| | | | | | |
|--|---|--|-----|--|--|
| | <p>46 Modèles de projections : fournir des projections financières pour les coûts et le financement à l'aide du modèle 1 (en annexe) pour le scénario le plus probable. Le modèle est destiné à fournir des points communs entre les <u>candidatures aux applications-TLD</u> et faciliter ainsi le processus d'évaluation. Inclure les explications pour tout écart significatif entre les années (ou prévus dans les années au-delà du délai du modèle) dans une catégorie de coûts ou de financement. Décrire la base / <u>les hypothèses</u> pour les chiffres fournis, <u>et la logique sous-tendant la base / les hypothèses. Ceci peut inclure y compris</u> les études, les données de référence ou autres mesures prises pour développer les réponses et valider les hypothèses émises.</p> <p>(Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.)</p> | | 0-2 | <p>Le candidat a fourni un modèle complet qui démontre une activité durable (même si la <u>rentabilité reconciliation</u> n'est pas atteinte sur les trois premières années d'exploitation). La description des projections de développement du candidat est suffisante pour démontrer la diligence raisonnable et la base de projections.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences : (1) Le modèle est décrit avec suffisamment de détails pour qu'il puisse être déterminé représentant un coût équilibré par rapport au financement et au risque, à savoir, le financement et les coûts sont très cohérents et sont représentatifs d'une préoccupation continue ; (2) <u>Prouve l'existence de ressources et de plans pour une exploitation durable. Gammes des recettes attendues et les coûts sont expliqués en détail. Toutes les opérations sont financées, même à des fins négatives des gammes attendus</u> ; et (3) Travail précédant accompli dans l'élaboration des projections est décrit entièrement et indique une base solide pour les chiffres fournis.</p> <p>1 - Répond aux exigences : (1) <u>Le modèle est décrit de manière suffisamment détaillée pour qu'il puisse être déterminé qu'il existe un équilibre raisonnable entre financement des coûts et risque, à savoir le financement et les coûts sont cohérents et représentatifs d'une préoccupation continue ; (2) Démonstre des ressources et un plan pour les opérations durables ; (23) Plus important, les hypothèses financières sur les services de registre, le financement et le marché sont identifiées ; (34) Les estimations financières sont défendables ; et (4) Le modèle est décrit avec suffisamment de détails pour être fixé à une balance raisonnable des coûts, des financements et du risque, à savoir, le financement et les coûts sont très cohérents et sont représentatifs d'une préoccupation permanente.</u></p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u></p> |
|--|---|--|-----|--|--|

exigences pour une note de 1.

| | | | | | |
|----|---|--|-----|---|---|
| 47 | <p>(a) Coûts <u>et dépenses d'investissement</u> : décrire et expliquer les coûts <u>et dépenses d'investissement prévus attendus</u> concernant <u>de</u> la mise en place et de fonctionnement du Registre proposé. Comme décrit dans le guide de candidature <u>Guide du candidat</u>, les informations fournies seront considérées à la lumière de l'ensemble du dossier et des critères d'évaluation. Par conséquent, cette réponse doit concorder avec les informations fournies dans le formulaire pour : 1) maintenir les opérations d'enregistrement, 2) fournir des services de registre décrits ci-dessus, et 3) satisfaire les exigences techniques décrites dans la section démonstration de capacité technique et opérationnelle.</p> <p><u>Les coûts devraient inclure les coûts fixes et les coûts variables.</u></p> <p>(Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.)</p> | <p><u>Cette question est basée sur le modèle soumis en réponse à la question 46.</u></p> | 0-2 | <p>Les coûts identifiés sont compatibles avec les services du registre proposé, financent adéquatement les exigences techniques, et sont compatibles avec la mission proposée / l'objectif du Registre. <u>Une personne raisonnable possédant une expérience des opérations techniques de registre serait d'accord que</u> <u>il</u>es coûts prévus sont raisonnables pour un registre de la taille et la portée décrite dans la candidature. Les frais indiqués comprennent les instruments financiers décrits dans la question 50 ci-dessous.</p> | <p>2 - Dépasse les exigences :</p> <p>(1) Coût des éléments décrits sont clairement et séparément, liés à chacun des aspects des opérations de registre: les services du registre, les exigences techniques et d'autres aspects tels que décrits par le candidat ;</p> <p>(2) Les coûts estimés sont prudents et compatibles avec une opération du volume / portée / taille du registre tels que décrits par le candidat ;</p> <p>(3) La plupart des estimations sont obtenues à partir d'exemples réels des opérations de registre précédent ou l'équivalent ;</p> <p>(4) Les estimations prudentes sont basées sur ces expériences et décrivent une série de coûts prévus et utilisent le haut de gamme de ces estimations.</p> <p>1 - Répond aux exigences :</p> <p>(1)Éléments de coût décrit couvrent raisonnablement tous les aspects des opérations de registre : les services du registre, les exigences techniques et d'autres aspects tels que décrits par le candidat ; et</p> <p>(2) Les coûts estimés sont cohérents et défendables avec une opération du volume / portée / taille du registre tels que décrits par le candidat ;</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour une note de 1.</p> |
| | <p>(b) Décrire les choix anticipés des coûts projetés. Décrire les facteurs qui affectent ces choix.</p> <p>(Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.)</p> | | | | |

48 (a) Financement et revenu : Le financement peut provenir de plusieurs sources (par exemple, le capital existant ou les revenus / recettes de fonctionnement du registre proposé). Pour chacune des sources (le cas échéant), décrire : I) Comment les fonds existants fourniront des ressources pour les deux : **1a)** démarrage des opérations, et **2b)** opérations en cours, II) une description du modèle de revenus, y compris les projections pour les volumes de transaction (si le candidat n'a pas l'intention de s'appuyer sur les recettes de registre afin de couvrir les coûts de fonctionnement du registre, il doit expliquer comment le financement de l'opération sera développé et maintenu de façon stable et durable), III) sources extérieures de financement, le candidat doit, **A**e cas échéant, fournir la preuve de l'engagement de la partie déboursant les fonds).

Les fonds garantis devraient être clairement distingués des fonds non garantis, y compris la mention des sources y associées.
(Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.)

0-2 Les sources de financement sont clairement identifiées et constituent une provision pour les projections des coûts de registre. Les sources de financement du capital sont clairement identifiées, à l'écart des autres utilisations possibles de ces fonds et disponibles. Le plan pour la transition des sources de financement du capital à la disposition des recettes provenant de l'exploitation (le cas échéant) est décrit. Les sources extérieures de financement sont documentées et vérifiées et ne doivent pas inclure des sources potentiels de fonds. Les sources de financement du capital nécessaires pour soutenir les opérations de registre sur une base permanente ont été identifiées. Les recettes prévues sont compatibles avec la taille et la pénétration prévue du marché cible.

2 - Dépasse les exigences :
 (1) Les fonds existants sont quantifiés, distincts et destinés à des opérations de registre ;
 (2) Si les activités en cours doivent être financées par des fonds existants (plutôt que les recettes provenant de l'exploitation continue) ces fonds sont séparés et affectés uniquement à cette fin pour un montant suffisant pour trois ans de fonctionnement ;
 (3) Les recettes sont clairement liés aux volumes d'activité projetés, taille et pénétration du marché ; et
 (4) Les hypothèses faites sont considérées comme conservatrices par les experts du secteur.

1 - Répond aux exigences :
 (1) Les fonds existants sont quantifiés, identifiés comme disponibles et budgétisés ;
 (2) Si les activités en cours doivent être financées par des fonds existants (plutôt que les recettes provenant de l'exploitation continue) ces fonds sont séparés et affectés pour un montant suffisant pour trois ans de fonctionnement ;
 (3) Les recettes sont clairement liées aux volumes d'activité projetés, taille et pénétration du marché ; et
 (4) Les hypothèses faites sont ~~considérées comme raisonnables~~ par les experts du secteur
(5) les modèles de flux de trésorerie sont préparés ce qui lie les hypothèses de financement et de recettes à une activité d'entreprise réelle ; et
(6) Le capital est adéquatement ventilé en sécurisé vs nanti et lié aux flux de trésorerie.

0 -Echoue aux exigences : Ne répond pas ~~à toutes les~~ ~~aux~~ exigences pour une note de 1.

| | | | | | |
|----|--|---|-----|---|--|
| | | (b) Décrire les choix anticipés des financements et recettes projetés. Décrire les facteurs qui affectent ces choix. (Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.) | | | |
| 49 | (a) Planification des éventualités : Décrire votre plan de prévoyance : repérer <u>tout-tous</u> obstacles éventuels à la mise en œuvre de <u>l'approche commerciale décrite dans la candidature votre plan d'affaires</u> et comment ils influencent le coût, le financement ou la chronologie dans votre planification. <u>Identifier l'impact d', par exemple, avez-vous identifié</u> une réglementation particulière, <u>d'une loi ou d'une politique</u> qui pourrait avoir un impact sur l'offre des services d'enregistrement-?. <u>Pour chaque éventualité, inclure l'impact sur les recettes et les coûts prévus pour la période de trois ans présentée dans le modèle 1.</u> (Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.) | | 0-2 | Des éventualités et des risques sont identifiés et inclus dans les analyses des coûts et finances. Des plans d'action sont identifiés si des éventualités surviennent. Le modèle est flexible si ces éventualités surviennent. Des réponses adressent la probabilité et l'impact des ressources des éventualités identifiées. | 2 - Dépasse les exigences : (1) Le modèle identifie en profondeur les principaux risques et les chances que chacun a de survenir : commerciaux, opérationnels, juridiques, et d'autres risques extérieurs ; et (2) Plans d'action et opérations <u>qui sont</u> financés par des ressources internes et dont les prévisions de revenus sont établis même en cas d'incidents. 1 - Répond aux exigences : (1) Le modèle identifie les principaux risques avec suffisamment de détails pour être compris par un responsable d'affaires ayant une expérience dans ce domaine ; (2) La réponse prends en compte la probabilité des risques identifiés ; et (3) Si les ressources ne sont pas disponibles pour financer les imprévus dans le projet existant, les sources de financement et un plan pour leur obtention sont identifiés. 0 -Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les aux</u> exigences pour une note de 1. |
| | (b) Décrire votre plan de prévoyance où les sources de financement <u>sont si réduites sous-estimées affectent nettement dans</u> votre plan d'affaires <u>au point</u> que des déviations matérielles <u>du e-votre</u> modèle de mise en œuvre sont nécessaires. En particulier, comment les exigences techniques en cours seront respectées ? Remplir un modèle de projection financière (modèle 2) pour la pire éventualité. (Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.) | | | | |

| | | | | | |
|----|--|--|-----|---|---|
| | | (c) Décrire votre plan de prévoyance où les volumes d'activité dépassent nettement les projections au point que des déviations matérielles du <u>e-votre</u> -modele de mise en œuvre sont nécessaires. En particulier, comment les exigences techniques en cours seront respectées ? (Les réponses à cette question seront gardées confidentielles.) | | | |
| 50 | <p>(a) Continuité : -Fournir une estimation annuelle des coûts de financement des opérations <u>de base</u> de registre <u>cruciales</u>. Les fonctions <u>cruciales de base</u> d'un registre qui doivent être soutenues, même si l'entreprise du candidat et / ou de financement fait défaut sont les suivantes :</p> <p><u>ia) Résolution DNS Maintenance des serveurs de noms TLD et DNS</u> pour les noms de domaine enregistrés;</p> <p><u>ib) Fonctionnement du système d'enregistrement partagé;</u></p> <p><u>iiic) Prestation du service WHOIS;</u></p> <p><u>ivd) Dépôts d'entiercement de données de registre : et Maintien de la facturation et des processus comptables du registraire;</u></p> <p><u>ve) Maintenance en d'une zone adéquatement signée conformément aux exigences des DNSSEC. Ces processus de sécurité des données et des dépôts régulier du compte de tiers;</u></p> <p><u>vi) Maintenance des tables IDN (si IDN sont offerts) et</u></p> <p><u>vii) Prestation de DNSSEC, conformément aux exigences techniques, y compris le stockage des informations essentielles.</u></p> <p>Enumérer le coût annuel estimé pour chacune de ces fonctions (spécifier la devise utilisée).</p> | <p>La protection du titulaire de nom de domaine est cruciale. Les candidats à de nouveaux TLD sont ainsi priés de fournir des preuves indiquant que les fonctions cruciales continueront à être effectuées, même en cas de défaillance du registre. Les besoins du titulaire de nom de domaine sont protégés au mieux par une démonstration claire du fait que les fonctions de base du registre sont maintenues pendant une période prolongée même en cas de défaillance du registre. Ainsi, cette section est d'une grande importance en tant que mesure claire et objective visant à protéger et à servir les titulaires de noms de domaine.</p> <p>Le candidat a deux tâches associées à la démonstration appropriée de la continuité des fonctions <u>cruciales cruciales</u> de registre. Premièrement, les coûts pour le maintien des fonctions cruciales pour la protection des titulaires de noms de domaine doivent être évalués (partie a). En évaluant la candidature, les assesseurs devront juger si l'estimation est raisonnable compte tenu de l'architecture de systèmes et de l'approche commerciale globale décrite ailleurs dans la candidature. Deuxièmement (Partie b), les méthodes d'obtention des fonds nécessaires pour remplir ces fonctions pendant <u>au moins trois à cinq ans suivant la résiliation de l'accord de Registre</u> doivent être décrites par le candidat selon les <u>en conformité avec les</u> critères ci-dessous. Deux types d'instruments rempliront cette exigence. Le candidat doit identifier laquelle des méthodes est décrite. L'instrument doit être nécessairement en place au moment de l'entrée en vigueur de l'accord de registre.</p> | 0-2 | <p>Les chiffres fournis sont basés sur une estimation précise des coûts. Des preuves documentées ou un plan détaillé de la capacité à financer des opérations de registre <u>cruciales</u> pour les titulaires de noms de domaine pour une période de trois à cinq ans en cas de défaillance du registre, de manquement ou <u>échec d'inscription, par défaut, ou</u> jusqu'à ce que ses successeurs puissent être désignés. Preuve de ressources financières nécessaires pour financer cette exigence préalable à la délégation. Cette condition doit être remplie avant ou pendant l'exécution de l'accord de registre.</p> | <p>3 - Dépasse les exigences : (1) Les coûts sont en rapport avec les plans techniques et l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et (2) L' instrument financier est garanti et en place afin de prévoir des opérations en cours pour au moins trois ans en cas de défaillance.</p> <p>1 - Répond aux exigences : (1) Les coûts sont en rapport avec les plans techniques et l'approche commerciale globale telle que décrite dans la candidature ; et (2) L' instrument financier est identifié et en place afin de prévoir des opérations en cours pour au moins trois ans en cas de défaillance.</p> <p>0 - Echoue aux exigences : Ne répond pas <u>à toutes les</u> exigences pour une note de 1.</p> |

(b) Les candidats doivent fournir des preuves quant à la façon ~~selon laquelle dont~~ les fonds requis pour exécuter ces fonctions ~~cruciales de base~~ de registre seront disponibles et garantis pour financer les opérations de ~~registre-enregistrement~~ (pour la protection des ~~titulaires de noms de domaine personnes inscrites~~ dans les nouveaux gTLD) pour une durée minimale de trois ans suivant la résiliation de l'accord de registre. L'ICANN a identifié deux méthodes pour satisfaire à cette exigence :

i) Lettre de crédit ~~standby~~ irrévocable (LOC) émise par une institution financière de renommée.

- Le montant de la LOC doit être égal ou supérieur au montant nécessaire pour financer les opérations de ~~registre-enregistrement de base~~ indiquées ci-dessus ~~pendant eur~~ au moins trois ans suivant la résiliation de l'accord de registre. Dans le cas d'un encaissement de la lettre de crédit, l'attribution effective serait liée au coût de fonctionnement de ces fonctions.
- La LOC doit nommer l'ICANN ou son représentant comme bénéficiaire. Tous les fonds versés seraient mis à disposition de la personne désignée qui maintient la fonction de Registre requise.
- La LOC doit avoir une durée d'au moins cinq ans à compter de la délégation du TLD. La LOC peut être ~~être~~ structurée avec une date d'expiration annuelle si elle contient une disposition prévoyant une reconduction tacite annuelle, sans modification, pour un nombre indéfini de périodes jusqu'à la banque émettrice informe le bénéficiaire final de son expiration ou jusqu'à ce que le bénéficiaire libère la LOC, ce faisant par écrit. Si la date d'expiration se produit avant le cinquième anniversaire de la délégation du TLD, le candidat sera tenu d'obtenir un instrument de remplacement.
- La LOC doit être émise par une institution

financière réputée assurée au plus haut niveau dans sa juridiction. Ceci peut inclure une banque ou compagnie d'assurance avec une solide réputation internationale qui possède une solide cote de crédit émis par une agence de classement par des tiers tels que les Standard & Poor's (AA ou supérieur), Moody's (Aa ou supérieur), ou AM Best (A-X ou supérieur). La documentation devra indiquer l'établissement fournissant cette assurance.

- La LOC indiquera que l'ICANN ou son représentant doit être inconditionnellement autorisé à une libération de fonds (totale ou partielle) au titre de la LOC, à réception d'un avis écrit par l'ICANN ou par la personne désignée par l'ICANN.
- Le candidat doit joindre un exemplaire original de la lettre de crédit ou une version de la lettre de crédit contenant les termes et conditions. Si elle n'est pas encore conclue, le candidat sera tenu de fournir à l'ICANN une copie originale de la LOC conclue avant ou en même temps que l'entrée en vigueur de l'accord de registre.
- La LOC doit contenir au moins les éléments suivants qui sont nécessaires :
 - o Banque émettrice et la date d'émission.
 - o Bénéficiaire : -ICANN / 4676 Admiralty Way, Suite 330 / Marina del Rey, CA 90292 / US, ou son représentant désigné.
 - o Nom complet et adresse du candidat.
 - o Le numéro d'identification de la LOC.
 - o Montant exact en USD.
 - o Date d'expiration.
 - o Adresse, la procédure et les formulaires requis pour la présentation pour paiement.
 - o Conditions :
 - Des prélèvements partiels de la lettre de crédit peuvent être réalisés à condition qu'un tel paiement réduise le montant de la lettre de crédit standby.
 - Tous les paiements doivent être marqués du nom de la banque émettrice et de la

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| <p>référence du crédit bancaire de la lettre de crédit standby.</p> <ul style="list-style-type: none">• La LOC peut pas être modifiée, amendée, ou élargie en référence à tout autre document, accord ou instrument.• La LOC est sujette aux pratiques standby internationales (ISP 98) de la chambre de commerce internationale (Publication n ° 590). <p>ii) <u>Un dépôt sur un compte de garantie bloqué irrévocable de trésorerie</u> détenu par une institution financière de renom.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le montant du dépôt doit être égal ou supérieur au montant requis pour financer les opérations de registre pendant au moins trois ans.• Le montant doit être détenu par une tierce institution financière qui ne permettra pas que les fonds soient confondus avec les fonds d'exploitation du candidat ou d'autres fonds et l'ICANN, ou son représentant désigné, en auront seuls l'accès, si certaines conditions sont remplies.• Le compte doit être détenu par une institution financière réputée assurée au plus haut niveau dans sa juridiction. Ceci peut inclure une banque ou compagnie d'assurance avec une solide réputation internationale qui possède une solide cote de crédit émise par une agence de classement par des tiers tels que les Standard & Poor's (AA ou supérieur), Moody's (Aa ou supérieur), ou AM Best (A-X ou supérieur). <u>La documentation devra indiquer l'établissement fournissant cette assurance.</u>• Le compte de garantie bloqué indiquera que l'ICANN ou son représentant désigné seront seuls inconditionnellement autorisés à un retrait de fonds (total ou partiel) au titre du compte, à réception d'un avis écrit par l'ICANN ou par la personne désignée par l'ICANN. | | | | |
|---|--|--|--|--|

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le dépôt de garantie bloqué doit avoir une durée de cinq ans à compter de la délégation du TLD.• Les fonds déposés dans le compte de garantie bloqué ne sont pas considérées comme un actif de l'ICANN.• Tous gains d'intérêts, moins les frais bancaires sont à comptabiliser sur le dépôt, et seront remboursés au candidat en cas de liquidation du compte dans la mesure où ils ne sont pas utilisés pour payer les coûts et les dépenses d'entretien du compte.• La caution, majorée des intérêts, moins les frais bancaires ayant rapport à la garantie, sera restitué au candidat si les fonds ne sont pas utilisés pour financer les opérations de registre soit suite à un événement déclencheur soit après cinq ans, l'évènement de plus grande durée étant retenu.• Lors de la soumission de sa candidature, le candidat sera tenu de fournir à l'ICANN les informations relatives au montant de la caution, à l'institution qui gère le compte et à l'accord régissant le compte.• Le candidat devra joindre une preuve des fonds déposés dans le compte de garantie bloqué, ou la preuve d'un arrangement provisoire y relatif. La preuve de fonds déposés et les modalités de l'accord régissant le compte de garantie bloqué doivent être fournies à l'ICANN avant ou parallèlement à l'exécution de l'accord de registre. | | | | |
|--|--|--|--|--|

Candidat à un TDL -- projections financières : Instructions

Le cas échéant, référez les points de données et/ou les formules utilisées pour vos calculs

| Référence / Formule | En fonctionnement | | | Commentaires/remarques |
|---|---|------------|------------|------------------------|
| | Mise en place | Exercice 1 | Exercice 2 | |
| I) Revenus et coûts prévus | | | | |
| A) Enregistrements prévus | | | | |
| B) Droits d'enregistrement | | | | |
| C) Revenus générés par les enregistrements | | | | |
| D) Autres revenus | | | | |
| E) Total des revenus | | | | |
| Coûts prévus | | | | |
| F) Personnel : | | | | |
| i) Personnel de marketing | | | | |
| ii) Personnel du service client | | | | |
| iii) Personnel technique | | | | |
| G) Marketing | | | | |
| H) Installations | | | | |
| I) Général et administratif | | | | |
| J) Intérêts et taxes | | | | |
| K) Amortissement | | | | |
| L) Autres coûts | | | | |
| M) Total des coûts | | | | |
| N) Opération nette prévue | | | | |
| II) Répartition des coûts fixes et variables | | | | |
| A) Total des coûts variables | | | | |
| B) Total des coûts fixes | Doit être égal au total des coûts de la section I | | | |
| III) Dépenses d'investissement prévues | | | | |
| A) Matériel | | | | |
| B) Logiciel | | | | |
| C) Mobilier et équipement | | | | |
| D) Autres | | | | |
| E) Total des dépenses d'investissement | | | | |
| IV) Actifs et passifs prévus | | | | |
| A) Trésorerie | | | | |
| B) Comptes clients | | | | |
| C) Autres actifs à court terme | | | | |
| D) Total des actifs à court terme | | | | |
| E) Comptes fournisseurs | | | | |
| F) Autres frais à payer | | | | |
| G) Total des passifs à court terme | | | | |
| H) Total des immobilisations corporelles | | | | |
| I) Total des passifs à long terme | | | | |
| V) Flux de trésorerie prévu | | | | |
| A) Revenu net (perte nette) | | | | |
| B) Ajouter l'amortissement | | | | |
| C) Dépenses d'investissement de l'exercice en cours | | | | |
| D) Evolution des actifs à court terme hors caisse | n/d | | | |
| E) Evolution du total des passifs à court terme | n/d | | | |
| F) Réaménagement des dettes | n/d | | | |
| G) Autres réaménagements | | | | |
| E) Flux de trésorerie net prévu | | | | |
| VI) Sources de fonds | | | | |
| A) Emprunts : | | | | |
| i) Disponibles lors de la candidature | | | | |
| ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | |
| B) Fonds propres : | | | | |
| i) Disponibles lors de la candidature | | | | |
| ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | |
| C) Total des sources de fonds | | | | |

Instructions générales

Le processus de candidature exige que le candidat soumette deux projections financières.

La première projection (modèle 1) doit indiquer les revenus et les dépenses associés au scénario le plus probable prévu. Cette projection doit inclure le nombre d'enregistrements, les droits d'enregistrements et tous les coûts et dépenses d'investissement prévus pendant la période de mise en place et au cours des trois premiers exercices. Le modèle 1 concerne la question 46 (Modèle de projections) de la candidature.

Nous demandons également aux candidats de fournir une projection séparée (modèle 2), des revenus et dépenses associés à un pire scénario réaliste, supposant que le registre soit sans succès. Le modèle 2 concerne la question 49 (Plan de secours) de la candidature.

Pour chaque projection préparée, veuillez inclure des commentaires et des remarques au bas de la projection (dans l'espace prévu à cet effet) afin de fournir aux personnes examinant ces projections les informations suivantes :

- 1) Hypothèses employées, importance des écarts d'une année à l'autre sur les revenus, les coûts et les dépenses d'investissement ;
- 2) Comment prévoyez-vous de financer les opérations ;
- 3) Plan de secours

Incluez des commentaires qui permettront aux personnes examinant cette projection de comprendre votre approche commerciale et les tendances ou écarts prévus.

La période de mise en place doit comporter uniquement des coûts et des dépenses d'investissement ; aucune prévision de revenu ne doit être entrée dans cette colonne. Décrivez la durée totale prévue de cette période.

Les frais de marketing représentent le montant dépensé en publicité, offres promotionnelles et autres activités de marketing. Ce montant ne doit pas comporter les frais de personnel, qui sont inclus dans les cellules « Personnel de marketing » ci-dessus.

Les coûts variables comprennent les frais de personnel et d'autres frais non fixes, c.-à-d. qui varient selon l'augmentation ou la diminution de la production ou du niveau des opérations.

Les coûts fixes sont des dépenses qui, en général, ne dépendent pas de l'augmentation ou de la diminution de la production ou du niveau des opérations. Ces dépenses sont généralement nécessaires au fonctionnement de base de l'organisation ou sont prévues en raison d'engagements contractuels.

Le candidat doit répertorier la durée d'utilisation prévue des éléments d'investissement et déterminer l'amortissement annuel.

Décrivez les « autres » dépenses d'investissement et leur durée d'amortissement.

Le candidat doit préparer les actifs et passifs prévus pour la mise en place et la période de 3 ans qui suit.

Le flux de trésorerie provient de l'opération nette prévue (section I), des dépenses d'investissement prévues (section III) et des actifs et passifs prévus (section IV).

L'amortissement doit être égal au total des dépenses d'amortissement de la section I.

Le candidat doit décrire les sources d'emprunts et de fonds propres, et en apporter la preuve (p. ex. lettre d'engagement).

Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :

Expliquez l'importance des écarts d'une année sur l'autre (ou prévus au-delà du calendrier du modèle) dans toutes les catégories de coûts ou de financement.

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :

Incluez ici des commentaires généraux expliquant votre façon de financer les opérations. Le financement est expliqué en détail en réponse à la question 48.

Commentaires généraux relatifs aux imprévus :

Incluez ici des commentaires généraux décrivant votre plan de secours. Le plan de secours est expliqué en détail en réponse à la question 49.

Candidat à un TDL -- projections financières : **Exemple**

| Sec. | Référence / Formule | Coûts de mise en place | En fonctionnement | | | Commentaires/remarques |
|---|---|------------------------|-------------------|------------|------------|--|
| | | | Exercice 1 | Exercice 2 | Exercice 3 | |
| I) Revenus et coûts prévus | | | | | | |
| A) Enregistrements prévus | | - | 62 000 | 80 600 | 104 780 | Les prévisions de l'enregistrement reposent sur de récentes études de marché. Nous ne sommes pas en mesure d'anticiper une hausse significative des frais d'enregistrement ultérieure à l'exercice 3. Notre revenu comprend également les revenus publicitaires générés par les annonces publiées sur notre site Web. |
| B) Droits d'enregistrement | | \$ - | \$ 5.00 | \$ 6.00 | \$ 7.00 | |
| C) Revenus générés par les enregistrements | A * B | - | 310 000 | 483 600 | 733 460 | |
| D) Autres revenus | | - | 35 000 | 48 000 | 62 000 | |
| E) Total des revenus | | - | 345 000 | 531 600 | 795 460 | |
| Coûts prévus | | | | | | |
| F) Personnel : | | | | | | Les coûts sont détaillés et expliqués davantage en réponse à la question 47. L'amortissement reflète le total des dépenses d'investissement prévues (173 k\$) divisé par les durées d'utilisation : Mise en place = 130 k\$/3 + 43 k\$/5 = 51 933 \$ Les montants d'amortissement suivants reflètent les dépenses d'amortissement de l'année précédente, plus l'amortissement de dépenses d'investissement supplémentaires sur la durée d'utilisation appropriée. |
| i) Personnel de marketing | | 25 000 | 66 000 | 72 000 | 81 000 | |
| ii) Personnel du service client | | 5 000 | 68 000 | 71 000 | 74 000 | |
| iii) Personnel technique | | 32 000 | 45 000 | 47 000 | 49 000 | |
| G) Marketing | | 40 000 | 44 000 | 26 400 | 31 680 | |
| H) Installations | | 7 000 | 10 000 | 12 000 | 14 400 | |
| I) Général et administratif | | 14 000 | 112 000 | 122 500 | 136 000 | |
| J) Intérêts et taxes | | 27 500 | 29 000 | 29 800 | 30 760 | |
| K) Amortissement | | 51 933 | 69 333 | 85 466 | 59 733 | |
| L) Autres coûts | | 12 200 | 18 000 | 21 600 | 25 920 | |
| M) Total des coûts | | 214 633 | 461 333 | 487 766 | 502 493 | |
| N) Opération nette (Revenus moins les coûts) | E - M | (214 633) | (116 333) | 43 834 | 292 967 | |
| II) Répartition des coûts fixes et variables | | | | | | |
| A) Total des coûts variables | | 92 000 | 195 250 | 198 930 | 217 416 | Coûts variables : - Mise en place : tous les frais de personnel plus 75 % de marketing. - Exercices 1 à 3 : 75 % de tous les frais de personnel, plus 50 % de marketing et 30 % de G&A et autres coûts Coûts Fixes : égaux au total des coûts moins les coûts variables |
| B) Total des coûts fixes | | 122 633 | 266 083 | 288 836 | 285 077 | |
| | = Sec. I) M | 214 633 | 461 333 | 487 766 | 502 493 | |
| III) Dépenses d'investissement prévues | | | | | | |
| A) Matériel | | 98 000 | 21 000 | 16 000 | 58 000 | - Le matériel et le logiciel ont une durée d'utilisation de 3 ans - Le mobilier et les autres équipements ont une durée d'utilisation de 5 ans |
| B) Logiciel | | 32 000 | 18 000 | 24 000 | 11 000 | |
| C) Mobilier et autre équipement | | 43 000 | 22 000 | 14 000 | 16 000 | |
| D) Autres | | | | | | |
| E) Total des dépenses d'investissement | | 173 000 | 61 000 | 54 000 | 85 000 | |
| IV) Actifs et passifs prévus | | | | | | |
| A) Trésorerie | | 705 300 | 556 300 | 578 600 | 784 600 | |
| B) Comptes clients | | | 70 000 | 106 000 | 160 000 | |
| C) Autres actifs à court terme | | | 40 000 | 60 000 | 80 000 | |
| D) Total des actifs à court terme | | 705 300 | 666 300 | 744 600 | 1 024 600 | |
| E) Comptes fournisseurs | | 41 000 | 110 000 | 113 000 | 125 300 | |
| F) Autres frais à payer | | | | | | |
| G) Total des passifs à court terme | | 41 000 | 110 000 | 113 000 | 125 300 | |
| H) Total des immobilisations corporelles | = Sec III) E : cumul Exerc. ant. + en cours | 173 000 | 234 000 | 288 000 | 373 000 | |
| I) Total des passifs à long terme | | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | Le remboursement du capital de la ligne de crédit auprès de la banque XYZ commence à l'exercice 5 seulement. Les intérêts sont payés dès qu'ils sont encourus, comme détaillé à la section I) J. |
| V) Flux de trésorerie prévu | | | | | | |
| A) Revenu net (perte nette) | = Sec. I) N | (214 633) | (116 333) | 43 834 | 292 967 | Les frais de mise en place de 41 k\$ représentent une compensation des comptes fournisseurs reflétée dans le bilan prévu. Les exercices suivants sont basés sur l'évolution des passifs à court terme où l'exercice antérieur est soustrait de l'année en cours |
| B) Ajout de l'amortissement | = Sec. I) K | 51 933 | 69 333 | 85 466 | 59 733 | |
| C) Dépenses d'investissement | = Sec. III) E | (173 000) | (61 000) | (54 000) | (85 000) | |
| D) Évolution des actifs à court terme hors caisse | = Sec. IV) (B+C) : Exerc. ant. - en cours | n/d | (110 000) | (56 000) | (74 000) | |
| E) Évolution du total des passifs à court terme | = Sec. IV) G : Exerc. en cours - ant. | 41 000 | 69 000 | 3 000 | 12 300 | |
| | = Sec IV) I : | | | | | |
| F) Réaménagement des dettes | Exerc. en cours - ant. | n/d | - | - | - | |
| G) Autres réaménagements | | | | | | |
| F) Flux de trésorerie net prévu | | (294 700) | (149 000) | 22 300 | 206 000 | |
| VI) Sources de fonds | | | | | | |
| A) Emprunts : | | | | | | Voir ci-dessous les commentaires relatifs au financement. Les revenus sont détaillés et expliqués davantage en réponse à la question 48. |
| i) Disponibles lors de la candidature | | 1 000 000 | | | | |
| ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | | | |
| B) Fonds propres : | | | | | | |
| i) Disponibles lors de la candidature | | | | | | |
| ii) Événuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | | | |
| C) Total des sources de fonds | | 1 000 000 | | | | |

Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :

Nous nous attendons à voir le nombre d'enregistrements s'accroître de près de 30 % par an, entraînant une augmentation des frais d'enregistrement de 1 USD par an, au cours des trois premières années. Nous anticipons une hausse de nos coûts à un rythme maîtrisé au cours des trois premières années, à l'exception des coûts du marketing qui seront plus élevés lors de la mise en place et de la première année, à l'occasion de l'établissement de notre marque et de la recherche de nouveaux enregistrements. Nos dépenses d'investissement seront plus importantes en phase de démarrage, suite à cette période, nos besoins d'investissements en matériel et en logiciel informatique se stabiliseront. Notre investissement en mobilier et en équipement sera majeur en phase de mise en place, à mesure de la construction de notre infrastructure, mais diminuera par la suite.

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :

Nous avons récemment négocié une ligne de crédit avec la banque XYZ Bank (un exemplaire de l'accord de ligne de crédit dans son intégralité a été ajouté à votre candidature). Ce financement permettra l'achat de l'équipement nécessaire et le paiement des employés et des autres coûts de fonctionnement pour la mise en place et les premières années d'opération. Nous prévoyons que notre opération d'affaires s'autofinance (c'est-à-dire que les revenus extraits de nos opérations couvrent l'ensemble des coûts anticipés et des dépenses d'investissement) d'ici la seconde moitié du deuxième exercice. Nous prévoyons également que notre trésorerie devienne excédentaire dès notre troisième année d'activité.

Commentaires généraux relatifs aux imprévus :

Bien que nous tablions sur une marge d'autofinancement d'ici la fin du deuxième exercice, la ligne de crédit récemment négociée servira à couvrir les coûts de fonctionnement des quatre premiers exercices, le cas échéant. De plus, nous avons conclu un accord avec XYZ Co. pour soutenir nos registrants au cas où notre société ne parviendrait pas à atteindre un modèle d'autofinancement dans les années à venir. L'accord avec XYZ Co. a été inclus à votre candidature.

Modèle 1 -- Projections financières : Le plus probable

| Sec. | Référence / Formule | En fonctionnement | | | Commentaires/remarques |
|---|---|------------------------|------------|------------|------------------------|
| | | Coûts de mise en place | Exercice 1 | Exercice 2 | |
| I) Revenus et coûts prévus | | | | | |
| A) | Enregistrements prévus | | | | |
| B) | Droits d'enregistrement | | | | |
| C) | Revenus générés par les enregistrements | | - | - | - |
| D) | Autres revenus | | | | |
| | E) Total des revenus | | - | - | - |
| Coûts prévus | | | | | |
| F) | Personnel : | | | | |
| i) | Personnel de marketing | | | | |
| ii) | Personnel du service client | | | | |
| iii) | Personnel technique | | | | |
| G) | Marketing | | | | |
| H) | Installations | | | | |
| I) | Général et administratif | | | | |
| J) | Intérêts et taxes | | | | |
| K) | Amortissement | | | | |
| L) | Autres coûts | | | | |
| | M) Total des coûts | | - | - | - |
| | N) Opération nette (Revenus moins les coûts) | | - | - | - |
| II) Répartition des coûts fixes et variables | | | | | |
| A) | Total des coûts variables | | | | |
| B) | Total des coûts fixes | | | | |
| III) Dépenses d'investissement prévues | | | | | |
| A) | Matériel | | | | |
| B) | Logiciel | | | | |
| C) | Mobilier et autre équipement | | | | |
| D) | Autres | | | | |
| | E) Total des dépenses d'investissement | | - | - | - |
| IV) Actifs et passifs prévus | | | | | |
| A) | Trésorerie | | | | |
| B) | Comptes clients | | | | |
| C) | Autres actifs à court terme | | | | |
| | D) Total des actifs à court terme | | - | - | - |
| E) | Comptes fournisseurs | | | | |
| F) | Autres frais à payer | | | | |
| | G) Total des passifs à court terme | | - | - | - |
| H) | Total des immobilisations corporelles, net d'amortissement | | | | |
| I) | Total des passifs à long terme | | | | |
| V) Flux de trésorerie prévu | | | | | |
| A) | Revenu net (perte nette) | | - | - | - |
| B) | Ajouter l'amortissement | | - | - | - |
| C) | Dépenses d'investissement | | - | - | - |
| D) | Évolution des actifs à court terme hors caisse | | n/d | - | - |
| E) | Évolution du total des passifs à court terme | | n/d | - | - |
| F) | Remboursement des dettes | | n/d | - | - |
| G) | Autres réaménagements | | | | |
| | F) Flux de trésorerie net prévu | | - | - | - |
| VI) Sources de fonds | | | | | |
| A) | Emprunts : | | | | |
| i) | Disponibles lors de la candidature | | | | |
| ii) | Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | |
| B) | Fonds propres : | | | | |
| i) | Disponibles lors de la candidature | | | | |
| ii) | Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | |
| | C) Total des sources de fonds | | - | - | - |
| Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) : | | | | | |
| | | | | | |
| Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations : | | | | | |
| | | | | | |
| Commentaires généraux relatifs aux imprévus : | | | | | |
| | | | | | |

Modèle 2 -- Projections financières : Pire scénario

| Sec. | Référence / Formule | En fonctionnement | | | Commentaires/remarques |
|---|--|------------------------|------------|------------|------------------------|
| | | Coûts de mise en place | Exercice 1 | Exercice 2 | |
| I) Revenus et coûts prévus | | | | | |
| A) | Enregistrements prévus | | | | |
| B) | Droits d'enregistrement | | | | |
| C) | Revenus générés par les enregistrements | | - | - | - |
| D) | Autres revenus | | | | |
| E) | Total des revenus | | - | - | - |
| Coûts prévus | | | | | |
| F) Personnel : | | | | | |
| i) Personnel de marketing | | | | | |
| ii) Personnel du service client | | | | | |
| iii) Personnel technique | | | | | |
| G) | Marketing | | | | |
| H) | Installations | | | | |
| I) | Général et administratif | | | | |
| J) | Intérêts et taxes | | | | |
| K) | Amortissement | | | | |
| L) | Autres coûts | | | | |
| M) | Total des coûts | | - | - | - |
| N) | Opération nette (Revenus moins les coûts) | | - | - | - |
| II) Répartition des coûts fixes et variables | | | | | |
| A) | Total des coûts variables | | | | |
| B) | Total des coûts fixes | | - | - | - |
| III) Dépenses d'investissement prévues | | | | | |
| A) | Matériel | | | | |
| B) | Logiciel | | | | |
| C) | Mobilier et autre équipement | | | | |
| D) | Autres | | | | |
| E) | Total des dépenses d'investissement | | - | - | - |
| IV) Actifs et passifs prévus | | | | | |
| A) Trésorerie | | | | | |
| B) Comptes clients | | | | | |
| C) Autres actifs à court terme | | | | | |
| D) | Total des actifs à court terme | | - | - | - |
| E) Comptes fournisseurs | | | | | |
| F) Autres frais à payer | | | | | |
| G) | Total des passifs à court terme | | - | - | - |
| H) Total des immobilisations corporelles, net d'amortissement | | | | | |
| I) Total des passifs à long terme | | | | | |
| V) Flux de trésorerie prévu | | | | | |
| A) | Revenu net (perte nette) | | - | - | - |
| B) | Ajouter l'amortissement | | - | - | - |
| C) | Dépenses d'investissement | | - | - | - |
| D) | Évolution des actifs à court terme hors caisse | | n/d | - | - |
| E) | Évolution du total des passifs à court terme | | n/d | - | - |
| F) | Remboursement des dettes | | n/d | - | - |
| G) | Autres réaménagements | | | | |
| F) | Flux de trésorerie net prévu | | - | - | - |
| VI) Sources de fonds | | | | | |
| A) Emprunts : | | | | | |
| i) Disponibles lors de la candidature | | | | | |
| ii) Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | | |
| B) Fonds propres : | | | | | |
| i) Disponibles lors de la candidature | | | | | |
| ii) Éventuels et/ou engagés, mais non encore disponibles | | | | | |
| C) | Total des sources de fonds | | - | - | - |

Commentaires généraux (Remarques concernant les hypothèses employées, l'importance des écarts d'une année sur l'autre, etc.) :

Commentaires relatifs à la manière dont le candidat prévoit de financer les opérations :

Commentaires généraux relatifs aux imprévus :